

Budget Primitif 2020

■ Session du 16 décembre 2019

■ Avis présenté par Mme Anne BLANCHE, Rapporteuse générale du Budget, au nom de la Commission « Finances – Prospective »

Entendues les interventions de Jean-Charles DOUET (Banques), Raymond DOIZON (CCIR), Jean-Christophe GAVALLET (FNE), Anne-Françoise HALOUZE (U2P), Eric GIRARDEAU (U2P), Sophie DESCARPENTRIES (GRAINE), Antoine CHARLOT (Comité 21), Florence LACAZE (CRAJEP), Bérangère FEUFEU (CLCV), Yvic KERGROAC'H (CGT), Daniel JURET (FO), Xavier GUILLAUMA (CFDT), Jérôme HANARTE (CFE-CGC).

Entendue l'intervention de M. Laurent DEJOIE, Vice-Président du Conseil régional et Président de la Commission « Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération Interrégionale, affaires européennes et coopération internationale ».

85 votants. Adopté par 63 pour, 22 abstentions, 0 contre.

1. Les éléments de synthèse

- Le Budget Primitif 2020 se caractérise par :
 - **une épargne brute** de 232,2 M€ en retrait de 22,2 M€ par rapport au BP 2019 qui affichait un montant de 254,4 M€ (288,5 M€ estimé dans le compte administratif projeté dans le ROB).
 - **une épargne nette** de 122,2 M€ en retrait de 2,4 M€ par rapport au BP 2019 qui affichait un montant de 124,4 M€ (158,3 M€ estimé dans le compte administratif projeté dans le ROB).
 - des **dépenses d'investissement** de 480 M€ pour des autorisations de programme de 447,5 M€ conforme à la politique annoncée de la Région.
- Le Budget Primitif 2020 comparé au BP 2019 est fortement impacté par :
 - les effets financiers de la réforme de l'apprentissage, dont la compétence a été confiée aux branches professionnelles. Ce transfert de compétence se réduit financièrement par une baisse de 28,7 M€ de l'épargne brute.
 - une plus forte contribution au fonds de péréquation CVAE de 12,1 M€, dans un contexte dans lequel la Région des Pays de Loire bénéficie d'une collecte de CVAE en progression de 4,7 M€, en lien avec le dynamisme économique du territoire,
 - le transfert en dépenses de fonctionnement de dépenses d'Investissement pour 8,8 M€ dans le cadre des travaux préparatoires à la certification des comptes.

Comme la plupart des collectivités, la Région ne présente les informations chiffrées du Budget Primitif qu'au regard des mêmes informations du BP précédent, sans intégrer les ajustements intervenus en cours d'exercice (DM1, BS, DM3) et des projections d'atterrissage exposées dans le ROB 2020 qui amènent pour le CESER des éléments de compréhension complémentaire. C'est pourquoi le CESER propose, quand cela lui semble utile, de compléter l'information du BP 2019 des ajustements intervenus dans l'année.

- Le CESER souligne que la construction du BP 2020 repose sur la volonté de la Région de **maintenir les priorités fixées en début de mandature**, à savoir :
 - le développement économique,
 - et la réduction de la fracture territoriale,

au travers des trois missions affichées : le combat pour l'emploi local, le combat pour l'équité territoriale, le combat pour l'efficacité régionale.

Cette volonté de la Région se traduit concrètement par des politiques publiques saluées par le CESER notamment sur :

- Le soutien aux activités agricoles et agroalimentaires avec des dotations (AP et AE) importantes
- Le programme d'actions autour des 5 thématiques affichées par la Région : commerce du futur, le dispositif Pays de Loire Participations, la consolidation

du réseau des technocampus, le soutien au développement international, le plan hydrogène

- Un programme ambitieux en faveur du commerce de proximité
- Le plan santé et alimentation particulièrement pertinent quant à ses intentions, au croisement d'enjeux économiques, environnementaux, de société et de santé
- Le soutien à la création de la SEM croissance verte et au fonds d'investissement dans les énergies renouvelables
- La poursuite de l'implication régionale sur les motorisations alternatives
- Le lancement d'un plan régional d'efficacité énergétique et du dispositif sprong sur les logements sociaux
- La poursuite du pacte rural
- L'ambition régionale en matière d'économie circulaire
- La prise en charge par la Région des mesures visant à atténuer la précarité des stagiaires sans attendre la compensation de l'Etat
- Le plan de soutien à la vie associative en soulignant l'importance de prioriser les actions à mener.

L'examen des Autorisations de Programme / Autorisations d'Engagement et des Crédits de Paiement en Investissement / Crédits de Paiement en Fonctionnement montre la cohérence des décisions financières avec les choix politiques affichés. Le CESER note toutefois :

- Qu'en matière de transition énergétique, la feuille de route hydrogène ne sera présentée qu'en mars 2020 et n'a donc pas encore de traduction financière dans le BP 2020 à l'exception d'une AP de 2,7 M€. Le soutien à la rénovation énergétique des logements ne donne pas lieu, à l'exception des AE, à des évolutions significatives en matière d'AP et CP.
- Qu'en matière de transition écologique, les moyens alloués à l'enjeu de la qualité de l'eau n'affichent pas de progression significative par rapport à 2019, dans l'attente de la mise en œuvre du dispositif LIFE Revers'Eau.
- Qu'en matière de politique « Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer », la forte augmentation observée des AP ne trouve pas encore de traduction dans les CPI compte-tenu des délais de mise en œuvre.

Par ailleurs, le CESER prend acte que le BP 2020 ne traduit pas les conséquences financières de la régionalisation des Pôles de compétitivité voulue par l'Etat, les modalités de transfert des ressources à recevoir de l'Etat restant à définir.

Enfin, sur l'apprentissage, le CESER regrette que l'obligation de reversement annuel à l'Etat de 8,4 M€ aggrave les conséquences financières de la réforme alors même que sur le plan opérationnel, la région affiche de très bons résultats (24% de croissance en 4 ans, 1^{ère} région avec plus de 33 000 apprentis).

Plus globalement, le CESER observe (sur les AP comme sur les AE et les CP) que de nombreuses actions qui sont positives sur des thématiques majeures (transition

énergétique, écologique, soutien aux jeunes...) se répartissent sur plusieurs lignes budgétaires, ce qui ne permet pas de percevoir réellement les efforts financiers consacrés aux principales priorités stratégiques de la région. Le CESER invite la Région en complément des engagements par politiques publiques à compiler l'ensemble des engagements sur quelques marqueurs clés afin de leur donner une meilleure lisibilité.

- Le CESER constate que le BP 2020 est bâti sur la base d'un taux d'exécution de 100% des dépenses de fonctionnement expliquant les écarts avec le ROB, la Région projetant l'atterrissage du CA 2020 en tenant compte d'un taux d'exécution basé sur les observations du passé (de l'ordre de 95%).

Aucun arbitrage budgétaire n'est intervenu depuis la préparation du ROB 2020. Seul le reversement à l'Etat au titre de l'apprentissage de 8,4 M€ n'était pas anticipé dans le ROB 2020.

- Le CESER constate que la Région ne projette pas le montant de son **endettement** à fin 2020 dans son rapport sur le BP 2020, comme elle l'avait fait dans le BP 2019 mais limite l'information au montant de l'emprunt d'équilibre nécessaire pour financer les investissements eu égard à l'épargne brute projetée, à savoir 237,1 M€, montant en léger retrait par rapport à ce que prévoyait le BP 2019, mais en augmentation par rapport à l'actualisation de ce BP à l'issue de la DM3 (209,5 M€) et à ce qui était affiché dans le ROB d'octobre 2019 (217,46 M€).

Sur la base des informations communiquées dans le ROB d'octobre dernier (dette de 1 729,8 M€ à fin décembre 2020), compte tenu du niveau d'épargne brute projetée et dans l'hypothèse d'un budget exécuté à 95% en moyenne sur les années précédentes, la durée de désendettement serait portée à 6,2 ans¹.

Pour rappel, l'engagement pris par La Région en début de mandat était de limiter la capacité de désendettement à 7 ans.

La composition de la dette n'est pas indiquée dans le rapport de la Région. La seule information concerne l'allongement de la durée des emprunts obligataires à souscrire (jusqu'à 20 ans) pour garantir un niveau de rendement acceptable par les investisseurs, compte tenu du niveau des taux (bas), alors que les liquidités ne manquent pourtant pas sur le marché. Pour le CESER note que cela garantit des ressources à taux bas sur une durée plus longue.

- Le CESER rappelle que la **Région ne s'est pas engagée dans le dispositif de contractualisation avec l'Etat** prévu par la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (loi du 22 janvier 2018), lequel fixe un objectif national d'évolution des dépenses de fonctionnement, et des objectifs de réduction du besoin de financement des collectivités.

L'arrêté préfectoral du 28 septembre 2018, pris en application de l'instruction interministérielle relative à la mise en œuvre du dispositif, fixe le niveau maximal des dépenses de fonctionnement à 981,992 M€ pour l'exercice 2020 soit en augmentation

- ¹ Dans l'hypothèse d'un budget exécuté à 100%, la durée de désendettement serait portée à 7,45 ans sachant que les réalisations passées montrent que l'épargne brute réalisée est toujours supérieure aux prévisions.

de 1,2% par an par rapport à une base de référence arrêtée pour 2017 à 947,5 M€ (pour rappel 958,8 M€ pour l'exercice 2018 et 970,348 M€ pour l'exercice 2019).

Compte-tenu des retraitements à opérer pour rendre comparable l'exercice de référence 2017 aux exercices qui suivent du fait des changements de périmètre passés (cf avis du CESER sur le CA 2018 du 18 juin 2019) et à venir (réforme de l'apprentissage), ce point fera l'objet d'un suivi par le CESER lors de ses prochains travaux.

- Les engagements (et les crédits de paiement correspondants) relatifs aux actions externalisées auprès de l'Agence régionale (SEM et SPL) et des différentes structures de Fontevraud sont intégrés dans le BP de la Région (politiques économiques et culturelles). Le CESER a apprécié la communication d'informations sur les satellites lors de la présentation du CA 2018 et la DM3 2019 et comprend que les activités de l'Agence régionale et de Fontevraud correspondent à la majeure partie des activités externalisées. Comme déjà évoqué dans ses précédents avis, le CESER souhaiterait toutefois avoir une meilleure vision prévisionnelle globale du périmètre incluant tous les satellites, comme la SEM Croissance verte et d'autres structures au moment du BP. Ceci apporterait une meilleure visibilité globale notamment en matière d'endettement.
- Dans le cadre de sa compétence d'**évaluation des politiques publiques**, le CESER regrette que l'exercice budgétaire ne comporte pas, pour chaque politique publique, un ou plusieurs indicateurs dont le suivi dans le temps permettrait de mesurer leur impact et leur efficacité. Tout en soulignant la démarche volontariste sur l'évaluation en cours liée à la politique apprentissage, le CESER s'interroge sur le faible niveau des autorisations d'engagement en la matière (20 000 €), même si les crédits de paiement sont de 1,4 M€ et financeront des missions d'évaluation concernant l'utilisation des fonds européens décalée de 2019 à 2020.
- Le CESER juge utile de rappeler que la Région, comme toutes les Régions, a une autonomie fiscale limitée. Elle dépend majoritairement des diverses ressources qui lui sont consenties au travers des lois de finances. Elle n'est pas habilitée à lever l'impôt, à l'exception de la taxe sur les cartes grises (8,8% des recettes totales de la Région) dont elle peut librement fixer le taux, la taxe sur les permis de conduire (pas de taxe levée par la Région) et la modulation de la TICPE Part Grenelle.

Le lien direct introduit par la loi sur le financement des Régions avec l'activité économique, notamment en matière de TVA et CVAE conduit de fait à une plus forte **sensibilité de l'équilibre financier des Régions à la conjoncture économique**, sensibilité qui se fait sentir avec un effet retard. En effet la valeur ajoutée produite par les entreprises qui sert de base à la contribution est celle de N-2, soit 2018 pour le BP 2020. La CVAE et TVA représentent près de 61% des recettes fiscales et sont toutes les deux en augmentation.

- Le CESER prend acte que les montants d'intervention de la Région en matière d'**apprentissage** restent à définir compte tenu du fait que les financements qui seront attribués par l'Etat ne sont pas connus à la date d'établissement de ce BP 2020.
- Le CESER comprend que le BP 2020 intègre des Crédits de paiement des opérations présentes dans le **Contrat d'avenir avec l'Etat**, même s'il souhaiterait que l'Etat affiche désormais rapidement ses engagements financiers et son calendrier qui permettront de projeter l'ensemble des différents projets annoncés sur un plan budgétaire.

- Le CESER a pris connaissance du projet d'avenant du **CPER** qui affiche pour chaque point les montants à engager par la Région et l'Etat sur la période actuelle. LE CESER jugerait utile que le rapport mentionne les prévisions d'engagement et de consommation du CPER sur l'année budgétaire 2020, malgré les incertitudes pesant sur le calendrier des engagements de l'Etat.
- Au-delà des Contrat d'Avenir et du CPER, la Région s'est engagée dans une réflexion à long terme avec « Ma Région 2050 ». Dans ce contexte, le CESER invite la Région à compléter sa vision prospective politique par une réflexion financière pluriannuelle. Cela pourrait se traduire par :
 - des **prévisions financières pluriannuelles** dont le BP serait la traduction de la première année du plan,
 - un **plan pluriannuel d'investissement**, déjà demandé par le CESER à plusieurs reprises dans ses précédents avis. Le CESER a bien conscience que ce PPI n'est pas figé, mais peut être réajusté chaque année pour tenir compte de l'actualité,
 - un **plan stratégique de patrimoine** permettant de comprendre le cadencement des travaux de rénovation / réparation à venir.
- Le CESER souligne les effets vertueux de l'expérimentation de la certification des comptes qui permettent de répondre aux critiques formulées à la fois par la Chambre Régionale des Comptes² et la Cour des Comptes³ sur la qualité de l'information comptable. Ces effets ont trouvé leur traduction, notamment, dans :
 - le reclassement de dépenses d'investissement en fonctionnement
 - les régularisations opérées en matière d'immobilisations et de leurs amortissements.

² Rapport du 20 mars 2019

³ Rapport de septembre 2019

2. Le contexte

Le BP 2020 est impacté par le changement de périmètre lié à la réforme de l'apprentissage. Les conséquences financières de cette réforme conjuguées aux effets des mesures prises dans le cadre du projet de loi de finances 2020 doivent donc être prises en compte pour comparer les éléments chiffrés du BP 2020 avec ceux du BP 2019.

Dans son avis sur le rapport d'orientations budgétaires (ROB) du 15 octobre 2019, le CESER a déjà souligné le contexte d'incertitudes dans lequel ces orientations ont été définies :

- contexte économique à tous les niveaux (mondial, européen, français et régional),
- contexte politico-international,
- sortie de Royaume Uni de l'Union Européenne,
- évolutions des relations contractuelles avec l'Etat,
- changement climatique.

Le Budget Primitif (BP) s'inscrit dans ce même contexte.

La Région continuera à bénéficier pour 2020 du dynamisme des recettes fiscales notamment au titre de la TVA et de la CVAE. Pour cette dernière, il convient de rappeler que l'assiette de la contribution est la valeur ajoutée dégagée par les entreprises en 2018, année pour laquelle le PIB national a crû de 1,5 % (la croissance était de 2,3% en 2017), alors que la croissance attendue pour 2019 et 2020 serait de 1,3 % (source : Banque de France).

La Région affiche sa volonté de construire le BP 2020 dans le respect du maintien du cap fixé en début de mandature autour de trois combats prioritaires : le développement de la compétitivité économique et de l'emploi local, la fracture territoriale et l'efficacité régionale.

3. L'analyse financière

3.1. L'épargne brute et l'épargne nette

L'épargne brute et l'épargne nette prévisionnelles affichées dans le BP 2020 s'élèvent respectivement à 232,25 M€ et 122,25 M€ :

En M€	CA 2018	BP 2019	BP 2019 après DM3	ROB 2020	BP 2020	ECART avec BP 2019 post DM3
Recettes de fonctionnement	1 357,80	1 395,47	1 421,83	1 324,30	1 330,93	-90,90
Dépenses de fonctionnement	1 078,20	1 141,56	1 160,18	1 047,40	1 098,68	-61,50
= Epargne brute prévisionnelle	279,60	253,91	261,65	276,90	232,25	-29,40
- Amortissement de la dette	132,40	130,00	130,00	106,10	110,00	-20,00
= Epargne nette	147,20	123,91	131,65	170,80	122,25	-9,40

Aucun arbitrage budgétaire n'est intervenu depuis la préparation du ROB 2020. Seul le reversement à l'Etat au titre de l'apprentissage de 8,4 M€ n'était pas anticipé dans le ROB 2020.

Le CESER constate que le BP 2020 est bâti sur la base d'un taux d'exécution de 100% des dépenses de fonctionnement expliquant les écarts avec le ROB, la Région projetant l'atterrissage du CA 2020 en tenant compte d'un taux d'exécution basé sur les observations du passé (de l'ordre de 95%).

Les écarts observés par rapport au BP 2019 modifié à l'issue de la DM3 (retrait de l'épargne brute et nette respectivement de 29,4 M€ et 9,4 M€) sont à analyser au regard :

- de la réforme de l'apprentissage au 1 janvier 2020 (cf ci-après)
- de la plus forte contribution de la Région au fonds de péréquation CVAE (+1,6 M€).

Cette hausse de la contribution au fonds de péréquation doit néanmoins être mise en regard de l'augmentation de la CVAE recouvrée :

(en M€)	BP 2019	BP 2019 après DM3	BP2020	Evolution/ BP	Evolution/ BP modifié
CVAE	483,82	487,32	500,55	16,73	13,23
Contribution au fonds de péréquation	3,80	14,38	15,89	12,09	1,51
Produit net de CVAE	480,02	472,94	484,66	4,64	11,72

- du transfert de dépenses d'investissement en dépenses de fonctionnement pour tenir compte des observations de la Chambre régionale des comptes pour un montant de 8,8 M€.

Sur une période longue, nous notons que le niveau d'épargne brute et nette observé dans le CA est toujours meilleur que dans les prévisions :

Epargne brute	2015	2016	2017	2018	2019 (*)	2020
Prévisionnelle BP	218	236	247	224,3	254,4	232,25
réalisée CA	266	283	284,8	279,6	288,5	
Epargne nette	2015	2016	2017	2018	2019 (*)	2020
Prévisionnelle BP	76,5	145,9	139	91,2	124,4	122,25
réalisée CA	137,69	182,41	186,6	147,2	158,3	

(*) source : ROB 2020

Les impacts du transfert de la compétence apprentissage sont significatifs en recettes et dépenses de fonctionnement, et se traduisent pas une baisse de l'Epargne Brute de 28,7 M€ :

	BP 2019	OB 2020	BP 2020	Variation
Fonctionnement				
Recettes	146,10	18,70	18,70	- 127,40
Dépenses	135,60	33,50	36,90	- 98,70
Impact sur Epargne Brute	10,50	- 14,80	- 18,20	- 28,70
Investissement				
Recettes	-	18,50	17,40	17,40
Dépenses	18,00	NC	17,30	- 0,70
Impact sur Epargne Nette	- 7,50	N/A	- 18,10	- 10,60

NC = non communiqué

L'impact sur l'Epargne brute entre les deux BP s'analyse principalement de la façon suivante :

- excédent des ressources de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement dans le BP 2019 : 10,5 M€
- reversement annuel à l'Etat : 8,4 M€. Du fait que le cumul des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement en matière d'apprentissage dépassaient le montant des ressources cumulées, la Région devrait reverser un montant de 8,4 M€, qu'elle conteste.

- paiement par la Région des sommes dues dans le cadre du pass-apprentis pour ses engagements pris avant l'entrée en vigueur de la réforme : 8,1 M€

Les enveloppes dont disposera la Région pour la mise en œuvre de ses missions (financement des centres de formation, majoration de la prise en charge des contrats d'apprentissage réalisés par les opérateurs de compétence...) dans le nouveau cadre réglementaire sont en cours de discussion à la date d'établissement du BP 2020.

3.2. L'emprunt d'équilibre prévisionnel

En M€		CA 2018	BP 2019	BP 2019	ROB 2020	BP 2020
				APRES DM3		
Epargne nette	A	147,20	123,91	131,65	158,30	122,25
Recettes d'investissement	B	218,40	253,51	266,16	263,90	271,32
Dépenses d'investissement hors dette	C	541,80	617,34	639,64	639,66	630,69
- dont Fonds européens		90,60	144,50	144,50		150,78
- dépenses hors dette et fonds européens		451,20	472,84	495,14	450,00	479,91
Variation du Besoin en Fond de Roulement	D	4,20				
Excédent global de clôture 2017	E			32,32		
= Emprunt d'équilibre de l'exercice	F = C-A-B-D-E	172,00	239,92	209,51	217,46	237,12

Le niveau d'investissement prévu, un peu supérieur à celui affiché dans le ROB (450 M€), combiné à une épargne nette plus faible que celle affichée dans le ROB (158,3 M€) entraîne mécaniquement une augmentation de l'endettement prévisionnel.

3.3. Gestion de la dette

Sur la base des informations communiquées dans le ROB d'octobre dernier (dette de 1 729,8 M€ à fin décembre 2020), compte tenu du niveau d'épargne brute projetée et dans l'hypothèse d'un budget exécuté à 95%, la durée de désendettement serait portée à 6,2 ans. (7,45 sur une exécution à 100% sachant que les réalisations passées montrent que l'épargne brute réalisée est toujours supérieures aux prévisions (cf page 8 ci-dessus).

Au 31 décembre en M€	2015	2016	2017	2018	2019 *	CA 2020 *
Stock de la dette (A)	1 436,00	1 566,00	1 618,00	1 649,40	1 671,30	1 729,80
Remboursement du capital de la dette	128,00	90,00	98,00	132,40	130,20	110,00
Intérêts de la dette	28,00	29,00	29,70	30,80	31,60	32,50
Emprunt annuel réalisé	291,00	220,00	150,00	164,00	152,10	186,50
Epargne brute (B)	266,00	283,00	284,80	279,60	288,50	276,90
Capacité de désendettement (A/B)	5,40	5,53	5,68	5,90	5,79	6,25

* source = ROB 2020

Le tableau ci-dessous montre la sensibilité de la capacité de désendettement au niveau d'épargne brute :

NIVEAU D'ENDETTÉMENT (M€)	Epargne Brute (M€)					
	150	200	232,25 (BP 2020)	250	276,9 (ROB)	300
Capacité de désendettement	5 ans	750	1 000		1 250	1 500
	6,2 ans				1 729,80	
	7 ans	1 050	1 400		1 750	2 100
	7,45 ans			1 729,80		
	9 ans	1 350	1 800		2 250	2 700

La composition de la dette n'est pas indiquée dans le rapport de la Région. La seule information communiquée concerne l'allongement de la durée des emprunts obligataires à souscrire (jusqu'à 20 ans) pour garantir un niveau de rendement acceptable par les investisseurs, compte tenu du niveau des taux (bas).

Pour information, selon « Régions de France », dans son étude de septembre 2019 sur les chiffres clés des régions, la capacité de désendettement moyenne des Régions est de 4,8 années (source : BP 2019 des Régions). S'agissant d'une moyenne, la comparaison doit être appréhendée au regard des politiques d'investissement et d'externalisation d'activités (dans des satellites) des Régions qui peut être très différente d'une Région à l'autre.

4. Les ressources inscrites au budget régional

(en M€)	BP 2019	BP 2019 après DM3	BP2020	Evolution en €	Evolution en %
TOTAL DES RECETTES	1 648,98	1 688,00	1 602,25	-46,73	-2,83
Recettes de fonctionnement	1 395,47	1 421,84	1 330,93	-64,54	-4,63
Concours financiers de l'Etat	34,47	35,31	32,91	-1,56	-4,51
FCTVA	0,39	0,54	0,40	0,01	2,92
Fiscalité	1 259,32	1 266,79	1 161,92	-97,40	-7,73
Les recettes liées aux politiques régionales	71,85	89,34	107,84	35,99	50,09
Transports loi NOTRE	27,70	27,70	25,46	-2,24	-8,07
Opérations financières	1,76	2,16	2,40	0,65	36,75
Recettes d'investissement	253,51	266,16	271,32	17,81	7,02
Concours financiers de l'Etat	23,12	23,12	23,12	- 0,00	- 0,01
FCTVA	18,00	18,00	18,00	-	-
Fiscalité	43,37	43,37	60,43	17,06	39,34
Les recettes liées aux politiques régionales	167,68	181,67	168,27	0,59	0,35
Operations financières	1,34	-	1,50		12,02

Rappel : La Région, comme toutes les Régions, n'a pas d'autonomie fiscale, elle dépend intégralement des diverses ressources qui lui sont consenties au travers des lois de finances. Elle n'est pas habilitée à lever l'impôt, à l'exception de la taxe sur les cartes grises dont elle peut librement fixer le taux et la taxe sur les permis de conduire. La Région n'a procédé à aucune augmentation de tarif concernant la taxe sur les cartes grises, cette ressource s'élève à 140,7 M€, soit 8,8 % des recettes totales de la Région. La Région a décidé de ne pas lever la taxe sur les permis de conduire.

La Région a aussi la possibilité⁴ de moduler la TICPE dans la limite de 0,0073 € par litre pour les supercarburants et de 0,0135 € par litre pour le gazole. Les recettes issues de cette majoration sont exclusivement affectées au financement d'infrastructures de transport durable, ferroviaire ou fluvial. Elles apparaissent de ce fait en section d'investissement au budget

⁴ depuis la loi de finances pour 2010

régional et ne sont pas intégrées à l'épargne brute. La Région a reconduit en octobre dernier les dispositions adoptées précédemment au titre de la TICPE sur la part dite Grenelle, soit :

- 0,0073 € / litre pour les supercarburants sans plomb,
- 0,0135 € / litre s'agissant du gazole.

(en M€)	BP 2019	BP 2019 après DM3	BP2020	Evolution en €	Evolution en %
CVAE	483,82	487,32	500,55	16,73	3,46
IFER	34,24	34,45	34,48	0,24	0,70
FNGIR	15,89	15,89	15,89	0,00	0,00
Taxe sur les cartes grises	139,00	139,00	140,70	1,70	1,22
TICPE hors apprentissage	195,30	215,92	198,30	2,99	1,53
Apprentissage / FPA yc TICPE	194,56	177,69	67,67	-126,89	-65,22
Fraction TVA	196,51	196,51	204,34	7,83	3,99
Recettes fiscales	1 259,31	1 266,79	1 161,92	-97,39	-7,73

La baisse des recettes de **fonctionnement** liées notamment à la réforme de l'apprentissage (cf paragraphe 3.1 ci-dessus) n'est que très partiellement atténuée par l'augmentation des recettes fiscales liées à la CVAE et à la TVA.

Il convient de rappeler que la CVAE est due par les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 000 €. La base d'imposition de cette cotisation correspond à la valeur ajoutée produite par les entreprises contributrices à laquelle est appliqué un taux unique national fixé à 1,5%⁵. Cette assiette fait ainsi de la CVAE une recette fortement dépendante de la conjoncture, ainsi que le CESER l'a déjà signalé dans ces précédents avis. En outre, de façon schématique, le montant de CVAE perçu en année N dépend de la valeur ajoutée créée par les entreprises du territoire ligérien en N-2. Ainsi, la recette 2020 est fonction de la valeur ajoutée réalisée par les entreprises en 2018 et donc du dynamisme économique constaté en 2018 (cf éléments de contexte ci-dessus).

Les recettes **d'investissement** d'un montant global de 271,32 M€ proviennent principalement des recettes liées aux politiques publiques à hauteur de 168,27 M€. Il s'agit majoritairement des subventions d'équipement transférables autres que certains fonds européens (FEAMP et FEADER) pour 103 M€.

⁵ Un dégrèvement est prévu pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 M€

5. Les dépenses prévues pour mettre en œuvre les politiques publiques régionales

Les autorisations de programme et d'engagement, ainsi que les crédits de paiement d'investissement et de fonctionnement font l'objet de commentaires détaillés dans les contributions des commissions sectorielles au paragraphe 9 ci-après. Ne sont repris ici que les éléments chiffrés de comparaison pour les grands agrégats de politiques régionales et les commentaires concernant la politique « Finances, RH, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération interrégionale ».

Autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE)

Bien que les grands équilibres (épargne brute, épargne nette, endettement) résultent des décisions de lancer les paiements (crédits de paiement d'investissement et de fonctionnement) à court terme (horizon d'une année), les décisions d'AP et d'AE sont celles qui engagent le futur et traduisent la volonté politique de la Région. Il convient de rappeler que les autorisations de programme (investissement) et d'engagement (fonctionnement) peuvent donner lieu à des crédits de paiement sur plusieurs exercices.

Hors fonds FEDER, les AP diminuent de 4,57 M€ par rapport au BP 2019 et de 71,61 M€ par rapport au BP 2019 modifié à l'issue de la DM3 ; et les AE augmentent de 161,57 M€ par rapport au BP 2019 et de 132,42 M€ par rapport au BP 2019 modifié à l'issue de la DM3 :

AP/AE en M€	BP 2019 *		BP 2019 APRES DM3		BP 2020	
	AP	AE	AP	AE	AP	AE
Total	506,19	814,27	573,22	843,42	510,02	975,84
dont Fonds FEDER	53,70		53,70		62,10	
Hors Fonds FEDER	452,49	814,27	519,52	843,42	447,92	975,84

* Les chiffres du BP 2019 sont des chiffres modifiés postérieurement à notre avis du 18 décembre 2018 sur la ligne infrastructures ferroviaires pour 3,8 M€

5.1. Les Autorisations de Programme (AP)

Autorisations de programme (AP) en M€	BP 2019	BP 2019 APRES DM3	BP 2020
Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale	65,75	65,75	72,10
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	108,81	119,90	131,70
Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion	18,73	21,53	8,70
Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	77,81	78,96	82,89
Transports, mobilité, infrastructures	114,83	162,21	104,51
Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	68,71	76,23	45,10
Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités	21,90	25,73	18,91
Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	29,65	30,60	46,11
Total	506,19	580,91	510,02

Le tableau ci-dessus montre la cohérence des autorisations de programme avec les deux priorités majeures de la Région à savoir :

- l'aide au développement économique ligérien avec presque 132 M€ d'AP, en augmentation par rapport à 2019,
- et la réduction des fractures territoriales à laquelle contribue les politiques de transports, mobilité et infrastructure pour près de 105 M€, deuxième politique par le montant des AP, même si celui-ci est en retrait par rapport à 2019.

La baisse observée au titre de la politique "territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement", de 22,8 M€ par rapport au BP 2019 et de 31,1 M€ par rapport au BP 2019 post DM3 concerne le développement et l'animation des territoires (respectivement - 28,56 et -34,26 M€ par rapport au BP et au BP modifié), liée à la fin des signatures des contrats de territoire.

Il convient aussi de souligner ici :

- l'effort porté sur le volet alimentation, entreprises agroalimentaires et qualités, le montant des AP passant de 25,45 M€ dans le BP 2019 à 41,39 M€ dans le BP 2020,
- l'AP au titre de dépenses imprévues pour 10 M€ (dans le volet efficacité territoriale de la politique « Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale »).

Concernant spécifiquement la hausse des AP relatives à la politique « Finances, RH, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération interrégionale » de 6,35 M€, elle s'explique principalement par celle des investissements financés par des fonds européens (FEDER) pour 8,4 M€ et notamment ceux relatifs à la « Recherche, développement technologique et innovation » en augmentation de 8,77 M€.

5.2. Les autorisations d'Engagement (AE)

Autorisations d'engagement (AE) en M€	BP 2019	BP 2019 APRES DM3	BP 2020
Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale	7,22	7,22	15,91
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	35,33	49,18	49,24
Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion	260,14	268,00	389,92
Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	97,95	99,85	88,86
Transports, mobilité, infrastructures	369,00	370,00	378,63
Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	9,48	9,68	11,47
Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités	30,97	32,63	35,85
Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	4,18	6,86	5,95
Total	814,27	843,42	975,84

Le tableau ci-dessus montre que les décisions d'AE portent principalement sur :

- l'emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion, ce qui est en ligne avec l'ambition affichée de la Région en faveur de la formation et de l'orientation tout au long de la vie. Les dotations au titre des dispositifs formation PREPA et VISA sont très significatives : 117,275 M€ pour le premier et 114 M€ pour le second. Les recettes de fonctionnement intègrent de leur côté 57 M€ au titre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC), montant en augmentation par rapport à 2019 de 18,6 M€.
- et les transports, mobilité et infrastructure.

Concernant spécifiquement les AE relatives à la politique « Finances, RH, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération interrégionale » d'un montant total de 15,9 M€, en hausse de 8,7 M€, elles concernent principalement :

- le schéma directeur informatique 2017-2021 pour 9,28 M€.
- la fiabilisation des comptes (2 M€), et des missions d'inspection générale (0,6 M€). Il s'agit des honoraires au commissaire aux comptes et d'accompagnement de la collectivité pour les quatre années à venir et du coût de l'externalisation de mission d'audit dans le cadre de la certification des comptes. Ces AE donnent lieu à des crédits de paiement pour respectivement de 0,5 M€ et 0,22 M€ en 2020.
- des dépenses imprévues pour 2 M€.

Crédits de paiement

Hors fonds FEDER, les Crédits de paiement d'investissement (CPI) augmentent de 6,87 M€ par rapport au BP 2019 et diminuent de 15,31 M€ par rapport au BP 2019 post DM3 ; les Crédits de paiement de fonctionnement (CPF), eux, diminuent de 41,88 M€ par rapport au BP 2019 et de 60,5 M€ par rapport au BP 2019 modifié à l'issue de la DM3 :

CPI / CPF en M€	BP 2019		BP 2019 APRES DM3		BP 2020	
	CPI	CPF	CPI	CPF	CPI	CPF
Total	747,34	1 141,56	769,64	1 160,18	740,69	1 098,68
dont Fonds FEDER	144,38	5,00	144,50	5,00	150,86	4,00
dont remboursement de la dette	130,00		130,00		110,00	
Hors Fonds FEDER	472,96	1 136,56	495,14	1 155,18	479,83	1 094,68

Le niveau des dépenses d'investissement financées directement par la Région est en ligne avec la politique affichée depuis le début de la mandature de 450 M€ par an en moyenne.

5.3. Les crédits de paiement d'investissement (CPI)

Investissements en M€	BP 2019	BP 2019 APRES DM3	BP 2020
Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale	177,33	177,35	164,41
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	105,52	118,77	96,50
Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion	21,33	26,33	23,25
Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	96,88	96,88	102,87
Transports, mobilité, infrastructures	115,78	120,06	118,00
Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	75,78	75,78	76,30
Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités	26,61	26,64	32,64
Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	128,12	127,85	126,73
Total	747,35	769,66	740,69

Les commentaires détaillés par commissions sectorielles sont présentés au chapitre 9. Il convient de souligner que le montant des investissements est impacté par le changement de classement comptable rappelé au paragraphe 3.1 pour 8,8 M€.

Les CPI concernant la politique « Finances, RH, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération interrégionale » d'un montant de 164,41 M€ concernent principalement :

- Le remboursement en capital de la dette de 110,3 M€ pour 2020,
- Les dépenses financées par des fonds européens pour 48,1 M€,
- Pour 5,9 M€ des dépenses d'administration générale : schéma directeur numérique pour 3,85 M€, des investissements immobiliers pour 1,5 M€.

5.4. Les crédits de paiement de fonctionnement (CPF)

Fonctionnement en M€	BP 2019	BP 2019 APRES DM3	BP 2020
Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale	289,71	301,79	316,14
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	33,28	35,08	39,50
Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion	316,48	319,15	231,93
Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	86,82	88,12	93,14
Transports, mobilité, infrastructures	372,23	372,08	372,28
Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	8,77	8,77	10,27
Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités	30,28	30,93	31,02
Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	4,00	4,28	4,41
Total	1 141,57	1 160,20	1 098,68

Les commentaires détaillés par commissions sectorielles sont présentés au chapitre 9.

Les CPF concernant la politique « Finances, RH, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération interrégionale » d'un montant de 316,14 M€ concernent principalement (hors fonds européens de 5,5 M€) sont commentés au point 6 ci-après relatifs aux dépenses de fonctionnement hors politiques publiques.

le CESER observe (sur les AP comme sur les AE et les CP) que de nombreuses actions qui sont positives sur des thématiques majeures (transition énergétique, écologique, soutien aux jeunes...) se répartissent sur plusieurs lignes budgétaires, ce qui ne permet pas de percevoir réellement les efforts financiers consacrés aux principales priorités stratégiques de la région. Le CESER invite la Région en complément des engagements par politiques publiques à compiler l'ensemble des engagements sur quelques marqueurs clés afin de leur donner une meilleure lisibilité.

6. Les dépenses de fonctionnement hors politiques publiques

Dépenses Administration Générale	BP 2019	BP 2019 APRES DM3	BP 2020
Charges de Personnel	166,82	166,82	171,86
CVAE reversé aux Départements (loi NOTRE)	50,95	50,95	50,95
Prélèvement réforme apprentissage			8,36
Autres	31,17	41,78	45,82
Sous-Total	248,94	259,55	276,99
Frais Financiers	34,06	35,53	33,61
Total	283,00	295,08	310,59

L'augmentation des **frais de personnel** de 3,02% est expliquée principalement par la Région par :

- la mise en œuvre du RIFSEEP⁶ pour les agents des lycées en année pleine : 0,8 M€
- la facilitation d'accès au grade d'ATP⁷ pour les agents des lycées : 0,30 M€
- le coût en année pleine des 9 postes créés au siège et 15 postes dans les lycées : 1,1 M€
- le renforcement de la part employeur pour la prévoyance : 0,3 M€.

Les dépenses de personnel représentent 15,5 % des dépenses de fonctionnement globales. La Région se place au premier rang des Régions hors Ile-de-France, pour les plus faibles dépenses de personnel par habitant (41 € en 2018).

Les **autres charges** d'administration se composent des dépenses d'entretien et les consommations liées au patrimoine immobilier, la gestion et la modernisation du parc informatique et de l'architecture réseau (5,5 M€ pour des AP votées au BP 2017), l'évaluation des politiques publiques et études (1,4 M€)...

Les **frais financiers** représentent près de 3% des dépenses de fonctionnement globales. La Région affiche dans le BP 2020 qu'elle anticipe un allongement de la durée des emprunts obligataires à souscrire (jusqu'à 20 ans) pour garantir un niveau de rendement acceptable par les investisseurs, compte tenu du niveau des taux (bas).

⁶ Régime Indemnitaire des Fonctionnaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

⁷ Agent Technique Principal

7. Les restes à payer

Il s'agit des autorisations de programme qui ne donneront lieu à des crédits de paiement qu'en 2021 et après. Les restes à payer attendus au 31 décembre 2020 sont d'un montant global de 1 881 M€ (fonds européens compris).

en M€	2014	2015	2016	2017	2018	26/11/2019	2020
Investissements	1 848,4	1 750,6	1 896,7	1 871,6	1 867,9	1 908,2	1 881,1

Compte tenu des Restes à Payer au 26 novembre 2019, des autorisations de programmes et des crédits de paiements prévus en 2020, ils s'analysent comme suit par lignes de politiques régionales classées par ordre décroissant de montant :

Restes à payer en investissements en M€	BP 2020	%	Crédits de paiement 2020	Ratio (en années)
Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	460,75	27,2%	102,87	4,48
Transports, mobilité, infrastructures	418,81	24,7%	118,00	3,55
Entreprise, dév. Internat., tourisme, innovation, enseignement sup. et recherche	304,45	18,0%	96,50	3,15
Territoires, ruralité, santé, environ ^t , transit. énergétique, croissance verte et logement	273,19	16,1%	76,30	3,58
Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	87,07	5,1%	24,00	3,63
Emploi, apprentissage, FP et insertion	67,46	4,0%	23,25	2,90
Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités	64,13	3,8%	32,64	1,96
Finances, RH, affaires générales, coop. interrégionales, affaires européennes et coop. Internat.	19,99	1,2%	5,98	3,34
Sous-Total	1 695,85	100,0%	479,53	3,54
Fonds FEDER	185,20		150,86	
Remboursement emprunt			110,30	
Total	1 881,06		740,69	

Les restes à payer au titre du développement économique, de l'agriculture, de la culture et des territoires sont étroitement liés au rythme d'avancement des opérations gérées par les porteurs de projets, qu'ils s'agissent des entreprises (aides, prêts, avances remboursables...), des exploitations agricoles (PCEA...), des associations (subventions...) ou des territoires (Contrats de territoires). Les projets peuvent s'étaler sur plusieurs années.

Les restes à payer au titre des transports sont aussi liés au cadencement des chantiers menés par la SNCF.

Le CESER rappelle sa demande, pour les équipements structurants et infrastructures majeures, dont le cadencement est à la main de la Région, d'obtenir un planning des crédits de paiement à venir dans le cadre d'un **Plan Pluriannuel d'Investissement**, ce PPI pourrait utilement être complété d'un Plan Stratégique de Patrimoine incluant les travaux de rénovation majeurs à venir.

8. Satellites

Les engagements (et les crédits de paiement correspondants) relatifs aux actions externalisées auprès de l'Agence régionale (SEM et SPL) et des différentes structures de Fontevraud sont intégrés dans le BP de la Région (politiques économiques et culturelles). Le CESER a apprécié la communication d'informations sur les satellites lors de la présentation du CA 2018 et la DM3 2019 et comprend que les activités de l'Agence régionale et de Fontevraud correspondent à la majeure partie des activités externalisées. Comme déjà évoqué dans ses avis précédents, le CESER considère qu'une vision prévisionnelle globale serait de nature à :

- mieux mettre en évidence les actions relevant du marqueur majeur qu'est la transition écologique du quotidien avec le lancement de la SEM Croissance verte,
- mieux comprendre les choix de financement de certaines infrastructures, comme par exemple le Technocampus acoustique du Mans porté par une SASU, filiale de la SEM régionale,
- mieux apprécier l'endettement consolidé de la Région et de ses satellites.

9. Observations des commissions thématiques du CESER

9.1. "Santé – Social" (C2)

BP 2020	AP	AE	CPI	CPF
Etablissements d'enseignement et vie étudiante		2 000 000		2 870 450
Logement/efficacité énergétique	10 750 000	2 236 000	12 388 000	1 365 000
Santé publique, vieillissement et politique du han	4 200 000	2 017 000	2 400 000	2 000 000
Actions éducatives				815 000
Invest sanitaire et social	8 600 000		5 847 000	
Conditions de vie des apprenants		53 348 000		48 370 480
Région Formation - Visa sanitaire et social		48 369 635		48 081 532
Aides sociales	50 000	4 181 000	50 000	10 982 100
Vie asso, égalité H-F, bénévolat et précarité	230 000	3 210 000	220 400	1 310 000
Autonomie des jeunes		2 470 000	140 000	2 020 000
TOTAL C2 CESER	23 830 000	117 831 635	21 045 400	117 814 562

S'agissant de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, au sein du budget primitif 2020, les Conseillers prennent note d'une évolution constante et positive des moyens consacrés à cette politique.

Dans le domaine de la santé, un effort important est fait sur la télémédecine et des équipements hospitaliers innovants dédiés aux soins. Cependant, le budget primitif 2020 ne détaille pas les ambitions affichées. La réussite de toute politique, en santé, dépend nécessairement de la mobilisation des professionnels de santé et du médico-social. La Région doit sans doute jouer un rôle de coordination et de mise en réseau dans ce domaine, faute de quoi, ses investissements risquent de ne pas produire les effets attendus.

Un engagement clair, sur l'ensemble des territoires de la Région, est observé sur les centres de formation paramédicaux, qui reste insuffisant au regard des besoins. Qu'en est-il, cependant, des centres de formation du social et du médico-social ?

Le CESER jugerait utile que la formation des accompagnants professionnels, soit également affirmée et prise en compte par le Conseil régional.

Plus globalement, le CESER salue favorablement l'effort de la Région dans le domaine de l'attractivité des métiers, les effectifs dans les établissements, les aides sociales aux apprenants et ce malgré les incertitudes qui pèsent sur les engagements de l'État.

9.2. "Economie – Emploi – Recherche – Innovation" (C3)

BP 2020	AP	AE	CPI	CPF
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	131 698 000	49 241 600	96 500 576	39 497 828
dont Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire (C4)	1 106 000	40 000	5 551 936	20 000
dont Tourisme (C7)	8 010 000	355 800	5 551 936	259 751
TOTAL	122 582 000	48 845 800	85 396 704	39 218 077
Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	46 109 400	5 954 833	126 725 800	4 406 500
TOTAL C3 CESER	168 691 400	54 800 633	212 122 504	43 624 577

Volet Agriculture, agro-alimentaire, forêt, pêche et mer

Globalement, les dotations budgétaires en AP et AE au bénéfice des activités agricoles et agro-alimentaires augmentent respectivement de 55% et 42%, témoignant d'un soutien renforcé à des secteurs essentiels de l'économie ligérienne. D'autant que ces dotations sont confortées par des fonds européens qui peuvent avoir un effet multiplicateur de deux à cinq sur certaines lignes budgétaires. Cet effet multiplicateur mériterait une présentation détaillée de leur répartition dans les comptes budgétaires.

Le CESER salue la stratégie de la Région en la matière, qui entend combiner une attention particulière à la dynamique économique du secteur, aux questions environnementales et aux attentes sociétales, avec le souci permanent d'une écoute de tous les acteurs et un soin apporté à ne pas opposer les différents modes de production mais d'accompagner la démarche qualité dans tous les domaines.

Le CESER prend acte avec satisfaction des points suivants : un effort de communication au plus près des territoires, un appui à la structuration des filières, l'augmentation significative du nombre d'installations en mode bio, un budget PCAE (Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles) consacré aux alternatives aux produits phytosanitaires et bien sûr le plan « filière bois » dont il avait déjà souligné l'enjeu et la pertinence dans son avis sur les orientations budgétaires.

Le renouvellement des générations demeure une préoccupation : ce renouvellement n'est que partiellement assuré par 1000 installations par an, dont 500 bénéficient de la dotation jeunes agriculteurs (ligne budgétaire est en augmentation), et une proportion significative en bio.

La Région est par ailleurs très impliquée au niveau de l'élaboration de la nouvelle Politique Agricole Commune qui s'appuie sur deux piliers : le soutien aux revenus d'une part, et l'adaptation des exploitations d'autre part.

Le premier pilier mobilise 612 M€ par an, le second 461 M€ sur 7 ans.

Le CESER sera très attentif à la traduction de ces enjeux dans la nouvelle Politique Agricole Commune qui sera clarifiée fin 2020 mais dont les grandes lignes devraient être dévoilées en milieu d'année.

Le CESER insiste par ailleurs, au-delà des soutiens à l'innovation et à l'investissement, sur l'importance qu'il convient d'accorder à la formation des acteurs, même si la Région a malheureusement perdu la maîtrise de la politique d'apprentissage pour les années à venir.

Volet Industrie, enseignement supérieur, recherche et innovation

La Région souligne pour 2020 cinq thématiques prioritaires :

1. La mise en œuvre du plan commerce du futur,
2. Un premier développement du nouveau dispositif Pays de la Loire Participations avec notamment la création de deux nouveaux fonds,
3. La consolidation du réseau des Technocampus,
4. Le soutien au développement international des entreprises (ciblé en priorité sur les PME et les TPE, avec une forte implication des chambres consulaires dans le cadre du Team France Export),
5. La création d'une filière hydrogène qui fera l'objet d'une communication détaillée en 2020, une fois son contenu précisé.

Le CESER renouvelle sa satisfaction de voir se développer un programme ambitieux en faveur du commerce de proximité, enjeu économique et enjeu d'attractivité des territoires.

Il salue également :

Le dispositif original Pays de Loire Participations,

Les efforts conduits sur le volet international, lesquels semblent commencer à porter leurs fruits avec une croissance du CA export l'année passée de l'ordre de 14% - mais sur une base initiale très en deçà de ce qui devrait correspondre au poids économique de la région.

Il sera très attentif à la concrétisation effective du plan hydrogène, notant l'avance prise en la matière par la Région Occitanie, ce qui constitue une forme de challenge pour notre région.

Le CESER note que les dotations prévues sur le projet I-Site NeXt ont d'abord pour objet de manifester la volonté de soutien de la Région, malgré les incertitudes pesant sur ce dossier.

De manière plus générale, le CESER souligne à nouveau l'importance d'indicateurs d'évaluation sur diverses actions telles que les Technocampus et le soutien au développement international, et se tient à disposition de la Région pour apporter sa contribution.

9.3. "Infrastructures – Déplacements – Télécommunications – Energie" (C4)

BP 2020	AP	AE	CPI	CPF
Transports, mobilité, infrastructures	104 511 800	378 628 350	118 000 000	372 280 000
Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire	1 106 000	40 000	5 551 936	20 000
Transition énergétique	4 662 000	1 045 000	6 200 000	1 430 000
Logement et efficacité énergétique	10 750 000	2 236 000	12 388 000	1 365 000
TOTAL C4 CESER	121 029 800	381 949 350	142 139 936	375 095 000

Principales lignes budgétaires

Les principales lignes budgétaires concernent :

- Le fonctionnement du réseau de transport régional : 168 M€ en AE, 163 M€ en CPF. Il s'agit de l'application de la convention TER 2018-2023 sur laquelle le CESER s'était prononcée en décembre 2017.
- Les transports scolaires : 154 M€ en AE et en CPF.
- Les transports interurbains : 58 M€ en AE et CPF.
- La modernisation du matériel roulant ferroviaire : 55 M€ en AP (au lieu de 16 M€ en 2019), 21 M€ en CPI. Il s'agit en particulier de financer la rénovation à mi-vie de rames TER.
- Les infrastructures ferroviaires : 21 M€ en AP (au lieu de 79 M€ en 2019), 41 M€ en CPI, avec notamment le cofinancement d'opérations prévues au CPER. La baisse s'explique par le vote d'importantes opérations 2019.
- La politique routière d'intérêt régional : 23 M€ en AP, 20 M€ en CPI.
- Les points d'arrêts et l'intermodalité : 16 M€ en CPI, avec en particulier le financement des pôles d'échange multimodaux (PEM).
- L'aménagement numérique : 23 M€ en AP, 15 M€ en CPI.
- Le logement et la transition énergétique : 11 M€ en AP, 12 M€ en CPI.

Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire

L'accession de la Présidente du Conseil régional à la tête du conseil de surveillance du Grand Port Maritime constitue un signe fort de l'intérêt de la Région pour cette infrastructure. Il ne se traduit cependant pas, pour l'instant, par une stratégie ou des financements nouveaux. La transition énergétique va impacter très fortement l'activité du Port et l'obligera à se réinventer. **Le CESER sera donc attentif à la stratégie que la Région impulsera pour son avenir**, à court, moyen et long terme, tant en matière d'infrastructure que de développement d'activités.

Transports

La Région présente un **avenant au CPER**, consistant uniquement en des redéploiements de crédits, tenant compte de la maturité des projets et des besoins de financement de la ligne Nantes-Bordeaux. Les opérations prévues correspondent globalement aux besoins identifiés par le CESER.

Le CESER approuve la décision de la Région d'adopter une **tarification spécifique à 5 € pour les TER lors des pics de pollution**. Celle-ci est de nature à encourager l'usage des transports collectifs. Des tarifs réduits pourraient également être mis en place sur les cars de compétence régionale. De fait, les pics de pollutions mesurés par Air Pays de la Loire sont ponctuels : une journée a été concernée en 2019.

La Région présente à l'occasion du BP la convention 2019-2023 entre la Région et SNCF Réseau, pour la **ligne Nantes-Châteaubriant**. Des marges d'amélioration importantes subsistent concernant la desserte des communes situées à proximité de la ligne, mais ne disposant pas de gare ou halte. Le CESER souhaite que le futur schéma des mobilités apporte des progrès en la matière, notamment concernant le rabattement.

52,5 M€ d'AP sont proposées pour engager la **rénovation à mi-vie des 21 rames ZTER et ZTER LGV**. Le CESER accueille favorablement cette opération, l'entretien du patrimoine ferroviaire étant essentiel pour garantir la fiabilité du service. Le CESER attire l'attention sur la nécessité d'anticiper l'indisponibilité du matériel durant la rénovation, afin d'éviter de subir des pénuries conduisant à des annulations de service, à l'image de celles rencontrées à l'été 2019.

La Région va lancer des études pour la **rénovation de la ligne La Roche-sur-Yon – Bressuire**. Le CESER se félicite de ces études et approuve la volonté de la Région de maintenir en exploitation cette ligne. Il souhaite que des mesures d'urgence soient prises, alors que la ligne est actuellement interrompue.

Il approuve la décision de la Région de recourir à des **travaux de nuit sur la section Alençon–Le Mans**, ce qui évitera d'interrompre le service sur cette ligne du quotidien.

La Région prévoit de lancer une étude portant sur sa **stratégie contractuelle en matière de transports interurbains**. Le CESER souhaite que les futurs contrats traduisent une ambition forte pour le développement des transports collectifs routiers interurbains, comme il l'a indiqué dans sa contribution sur le schéma régional des mobilités, votée en octobre 2019. Dans un contexte de tension sur les recrutements des conducteurs, il souligne la nécessaire vigilance pour que les contrats favorisent l'attractivité des métiers, notamment en encourageant des temps de service suffisamment longs.

Le CESER regrette le retard d'un an, par rapport à l'agenda du Schéma Directeur d'Accessibilité-Agenda d'Accessibilité programmée-, pour la **mise en accessibilité du bâtiment voyageur de la gare de Clisson**, prévue fin 2020 initialement.

Il se réjouit du lancement d'un **projet nouveau de Pôle d'Echange Multimodal à Cholet**. Conformément aux orientations de sa contribution sur la mobilité, il souhaite que la Région poursuive et renforce sa politique d'aménagement des PEM sur le territoire régional, en lien avec les collectivités locales.

Le CESER souligne l'intérêt d'un module de vente de titres régionaux, que la Région souhaite mettre en place. Comme il l'a préconisé dans sa contribution d'octobre 2019, le CESER souhaite qu'il soit intégré à destineo et qu'il propose l'ensemble des titres des autres opérateurs : transports urbains, Intercités...

Transition énergétique

Le CESER se réjouit de la **création de la SEM croissance verte et du fonds d'investissement dans les énergies renouvelables**, tous deux annoncés en 2018, avec un lancement effectif courant 2020. Il souligne la pertinence de l'implication des Départements et des syndicats d'énergie afin d'éviter les risques de concurrence entre structures. Le fonds contribuera au financement d'environ 25 projets dans un premier temps, en mobilisant une partie du capital sur des investissements de long terme. Afin de poursuivre le soutien aux énergies renouvelables dans les prochaines années, le capital initial de 10 M€ devra probablement être augmenté. Le CESER rappelle l'intérêt de soutenir les projets participatifs, afin d'en favoriser l'appropriation par les citoyens et les retombées économiques sur le territoire.

Le CESER prend note avec intérêt des premières orientations affichées sur **l'hydrogène** et attend la feuille de route prévue pour mars 2020 afin d'avoir une vision complète de l'ambition régionale sur ce sujet. Il souhaite que cette dernière puisse se traduire par des engagements financiers nouveaux lors de l'adoption du plan.

Concernant les **mobilités durables**, le CESER salue la poursuite de l'implication régionale sur les motorisations alternatives tout en rappelant que cet axe ne peut être qu'un complément aux autres solutions pour transformer les mobilités (aménagement du territoire, développement des transports collectifs et des modes actifs...).

Constatant que la rénovation énergétique des bâtiments est loin des objectifs fixés, dans notre région comme ailleurs en France, le CESER se réjouit du lancement en 2020 d'un **plan régional d'efficacité énergétique (PREE) qui doit être facile d'accès**, dans le cadre du service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) pour le parc privé. Il salue d'ores et déjà l'annonce d'un soutien régional à hauteur de 25% minimum pour la mise en place de plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE) dans chaque EPCI, comme il l'avait préconisé. Il attire l'attention sur la nécessaire simplicité des dispositifs pour en favoriser l'appropriation par le public. Il sera particulièrement attentif à ce que le public puisse bénéficier sur l'ensemble du territoire régional de l'expertise développée dans les espaces info énergie. Les personnels qui en assurent actuellement l'animation devront pouvoir intégrer les PTRE. Le CESER souhaite que de nouveaux dispositifs financiers puissent être annoncés dans le cadre du PREE.

Le CESER souligne l'intérêt du dispositif **Energie Sprong** de rénovation des logements sociaux et sera attentif à ce qu'il n'entraîne effectivement aucune augmentation des coûts pour les locataires. Le dispositif doit viser en priorité la lutte contre la précarité énergétique et donc garantir leur maintien dans les lieux. Ceux-ci doivent être accompagnés pour bénéficier pleinement des nouvelles performances du logement et réaliser effectivement des économies d'énergie.

9.4. "Aménagement des territoires – Cadre de vie" (C5)

BP 2020	AP	AE	CPI	CPF
Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	45 097 000	11 474 000	76 299 000	10 272 600
dont transition énergétique (C4)	4 662 000	1 045 000	6 200 000	1 430 000
dont logement et efficacité énergétique (C4)	10 750 000	2 236 000	12 388 000	1 365 000
dont Santé publique, vieillissement et politique du handicap (C2)	4 200 000	2 017 000	2 400 000	2 000 000
TOTAL C5 CESER	25 485 000	6 176 000	55 311 000	5 477 600

Développement et animation des territoires

La Région continue à soutenir les projets d'investissement dans le cadre de la politique contractuelle 2017/2020. Cette politique contractuelle structurée à l'échelle des EPCI couvre fin 2019 l'ensemble du territoire ligérien avec la signature de 60 contrats et 3 contrats de développement métropolitain. L'ensemble est d'un montant de 180 M€.

L'ensemble des contrats sera terminé fin 2020. Ceci explique l'arrêt des programmations sur les contrats de territoire. Par contre, on retrouve le même niveau d'engagement dans les crédits de paiements afin d'accompagner la réalisation de projets pour un montant de +43 M€.

Le CESER rappelle son interrogation sur les conditions de renouvellement des contrats afin que 2021 ne soit pas une année blanche.

Le pacte de ruralité rencontre un réel intérêt de la part des communes et se poursuit donc : 51% des communes (707) de moins de 5000 habitants ont bénéficié de ce dispositif.

Une dotation de 10 M€ (AP) est maintenue pour mener les différentes politiques liées au FRDC, au soutien des investissements dans les écoles et à celui lié à la revitalisation des centres-bourgs. Le CESER prend acte de ces engagements financiers et rappelle sa volonté d'introduire des éléments de conditionnalité environnementale et des exigences en matière d'accessibilité. Il faudra également que ce dispositif prenne toute sa place dans les projets des territoires.

De plus, 3 M€ euros sont budgétés en AP pour le soutien à l'inclusion numérique dans les territoires ruraux (1 M€) et la réfection de la passerelle au-dessus du Lay 2 M€.

En AE, on note 1 M€ supplémentaire dont 200 000€ sur le numérique, 250 000€ pour les mobilités innovante, 250 000 € pour le Fres (fond régional d'études stratégiques, 250 000 € pour le SRADDET).

Eau et Loire

Le CESER prend acte de l'engagement de la Région pour mener une action volontariste en matière de politique de l'eau. Un plan d'actions en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau sera mis en œuvre avec un contrat unique (CTEau) à la place des CRBV, porté par la Région, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et les départements.

Le CESER prend acte du programme life Revers'Eau qui sera redéposé en mars 2020 et permettra d'être encore plus ambitieux dans la conduite des politiques menées.

Il note une réelle volonté affichée par la Région (concertation et animation, valorisation dans le cadre du SRADDET...) mais s'interroge sur le niveau d'ambition budgétaire. La seule augmentation du budget va sur les contrats uniques (1 M€ en AP) et une réattribution d'AP en AE pour 581 000 €. Le total budgétaire est de 8,4 M€ en AP et en AE.

Le CESER prend acte de l'expérimentation du projet Jourdain lié à une nouvelle technologie de récupération des eaux usées et appelle à la vigilance quant à la qualité de l'eau en lien avec la santé et l'impact sur les milieux.

Les montants engagés sont importants (1 M€ de la Région sur 17 M€ au total des partenaires du projet) et doivent aussi être interrogés au regard de ceux liés à la prévention et à la sobriété.

Economie circulaire, déchets, risques technologiques

Le CESER souligne l'ambition régionale en matière de réduction des déchets et de déploiement de l'économie circulaire.

Des actions marquantes ont été mises en place en 2019 qui seront maintenues ou réalisées en 2020 (structuration d'un observatoire des déchets) ainsi que des initiatives pour aller plus loin dans le recyclage et la réduction des plastiques.

On note une évolution budgétaire de + 170 000 en AE mais une légère baisse au regard du total 2019 qui s'explique par des études non pérennes. Symboliquement, il aurait été pertinent de maintenir le niveau engagé en 2019. Le budget de la gestion des déchets ménagers et assimilés pèse lourd pour les EPCI et le soutien de la Région est indispensable pour les accompagner à investir dans la prévention de la production des déchets.

Biodiversité et littoral

Le CESER souhaite de façon générale qu'au-delà de la poursuite de la mise œuvre de sa politique en 2020 à travers les aspects tourisme, agriculture, innovation et emploi, cette stratégie porte également un enjeu positif de la biodiversité par la notion de services rendus à et par la nature et la mobilisation des citoyens par l'éducation.

Pour renforcer la dynamique sur la biodiversité et impliquer plus largement les acteurs sur le territoire, le CESER souhaite que la Région puisse étudier rapidement la création d'une Agence régionale biodiversité.

Le CESER émet quelques réserves sur le développement de l'opération, « une naissance, un arbre », prend acte du lancement de l'étude sur le Tourisme vert qui était déjà prévue en 2019 mais constate surtout que l'évolution budgétaire de 400 000 € sur le projet autour des haies et des contrats natures n'est pas à la hauteur des enjeux au moment où la Région annonce une politique ambitieuse à travers le déploiement de la Schéma Régional de Biodiversité.

La baisse de 25% en AE correspond à la convention avec la fédération des chasseurs sur 3 ans (1,2 M€) qui a été votée en 2019 (400 000€ en CP).

Information géographique régionale

Cette action se traduit par le soutien d'actions ciblées de coproduction de données géographiques. Cette aide apportée par la Région auprès des territoires va dans le bon sens. C'est un programme sur 3 ans d'un montant de 3,5 M€. 800 000€ sont prévus en AP sur ce budget.

9.5. "Education – Formation tout au long de la vie – Métiers de demain" (C6)

BP 2020	AP	AE	CPI	CPF
Emploi, apprentissage; formation professionnelle, insertion	8 700 000	389 917 580	23 247 000	231 925 500
Eudcation et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	82 886 274	88 859 254	102 867 700	93 139 000
TOTAL C6 CESER	91 586 274	478 776 834	126 114 700	325 064 500

Emploi, apprentissage, formation professionnelle

Des CP en fonctionnement à hauteur de 231,9 M€ pour 2020, au lieu de 319 M€ en 2019, cette baisse étant essentiellement due à la perte de compétences « Apprentissage par la Région ».

Apprentissage

A la suite de la Loi « Avenir professionnel », l'Etat retire aux Régions la compétence « Apprentissage ».

La Région prévoit une baisse de ses recettes de fonctionnement de 127,4 M€, passant de 146,1 M€ au BP 2019 à 18,7 M€ au BP 2020. L'obligation de reversement annuel de 8,4 M€ par la Région à l'Etat aggrave les conséquences financières de cette réforme.

En section de fonctionnement, le manque à gagner, en épargne brute, représente 28,7 M€.

Le CESER tient à souligner une nouvelle fois les bons résultats de la Région dans ce domaine, la plaçant en tête des régions françaises avec 33 093 apprentis, soit 24% de croissance en 4 ans. Il s'était lui-même fortement investi par sa contribution lors de la préparation du Plan de relance, dans lequel a été repris nombre de ses préconisations.

Tous les dispositifs régionaux de l'Apprentissage disparaissent désormais à l'exception des « ambassadeurs de l'apprentissage ». Les engagements pris sur la durée du mandat sont levés. La Région a décidé de ne plus participer à cette politique, d'autant plus qu'elle devrait verser en compensation une somme annuelle de 8,4 M€ à l'Etat.

Les financements prévus à ce BP 2020 concernent pour le fonctionnement et l'investissement, les dotations qui seront versés par l'Etat en complémentarité des autres ressources perçues

par les CFA dans le cadre de la réforme, et pour les lignes « aides aux apprentis et aides aux employeurs », le versement des soldes.

Formation professionnelle

Dans le domaine de la formation professionnelle, avec des inscriptions pour 2020, en crédit de paiement à hauteur de 59,9 M€ contre 38,5 M€ en 2019, on constate une montée en puissance du Pacte régional d'investissement dans les compétences, pour lequel l'Etat apporte une enveloppe de 83 M€, pour près de 10 000 places de stagiaires en plus des 23 000 places "socle".

Face au bilan mitigé des programmes Prepa rebond, et Prepa avenir, entre autres, et pour favoriser l'insertion professionnelle des publics fragiles et les plus éloignés de l'emploi, le CESER suivra avec intérêt la mise en place des dispositifs intégrés, permettant de suivre un parcours conduisant à la qualification et de lever les freins périphériques, en espérant qu'ils répondront bien aux besoins de ces publics.

Formations sanitaires et sociales

Le CESER note l'augmentation des budgets afférents aux conditions de vie des apprenants avec une dotation de 53,3 M€ d'autorisations d'engagement et de 48,3 M€ de crédits de paiement en fonctionnement contre respectivement 43,2 M€ et 44,7 M€ en 2019.

Il souligne l'intérêt de la campagne de valorisation du métier d'aides-soignants et l'ouverture de 200 places (1,3 M€).

Dans le cadre du financement des conditions de vie des apprenants, le CESER souligne également la prise en charge par la Région des mesures visant à atténuer la précarité des élèves, sans attendre la compensation de l'Etat : alignement du barème des bourses sanitaires et sociales sur celui (plus avantageux) de l'Enseignement supérieur, revalorisation de +16% du montant des indemnités kilométriques, prise en charge de certains frais d'inscription des instituts publics de formation en limitant à partir de septembre 2020 la contribution financière annuelle demandée aux étudiants aux seuls frais d'inscription universitaire.

Par ailleurs, la Région poursuit la sécurisation des stagiaires dans le contexte de la réforme de l'assurance chômage, qui a pour conséquence une moindre indemnisation sur la durée des demandeurs d'emploi.

Les onze contrats d'objectifs sectoriels régionaux (nouveau dispositif) : 344 000 euros d'AE et 155 700 de CP.

Le CESER suivra avec attention la réalisation des onze contrats d'objectifs sectoriels régionaux passés avec les fédérations professionnelles, l'Etat et les OPCO pour fixer des enjeux d'emploi, de formation et d'orientation, déployer un cadre stratégique partagé et mettre en œuvre un plan d'actions ces contrats.

Il s'interroge sur la non-représentation interprofessionnelle dans la négociation des contrats d'objectifs sectoriels.

Orientation

Conformément à la loi du 5 septembre 2018, la Région renforce sa compétence en orientation et met en place des dispositifs à la suite du Plan régional d'Orientation voté en juin 2019, avec un budget à hauteur de 14 M € en AE décliné en 6 programmes :

- Faire connaître et valoriser les métiers
- Créer une action éducative dédiée à l'orientation et aux métiers de demain
- Lutter contre le décrochage scolaire et soutenir le déploiement du réseau des écoles de production
- Apporter une information complète sur les métiers et les formations
- Détecter les besoins des métiers de demain
- Soutenir les initiatives visant à la découverte des métiers

D'autre part, la Région a signé avec l'Etat un cadre de référence relatif à la mise en œuvre des compétences de l'Etat et des Régions en matière d'information et d'orientation.

Le CESER s'interroge sur le service rendu aux usagers de l'orientation, avec le devenir incertain à ce jour des CIO, animateurs essentiels des CLEFOP dans le domaine de l'orientation. Il suivra avec attention la mise en place de l'information faite aux différents publics qui ne sont pas dans les établissements scolaires.

Education et lycées, orientation et décrochage scolaire

Le budget est en légère augmentation avec un montant de 196 M€ de CP contre 189 M€ en 2019.

Lycées

L'ouverture du Lycée de Nort-sur-Erdre est prévue pour 2020, dans le droit fil de la poursuite de la Stratégie d'Investissement dans les lycées, pour laquelle le CESER réitère sa demande d'un plan pluriannuel d'investissement.

Dans le cadre de la SIL, les opérations de rénovation des Lycées (70 réceptionnées cette année et 100 en phase travaux) sont au même niveau que les dépenses liées aux nouveaux lycées.

La Dotation Annuelle des Crédits de Fonctionnement

La DACF 2020 qui s'élève à 34,3 M€ en 2020 (+ 3,6 M€ sur 3 ans) doit assurer à l'ensemble des établissements un fonctionnement équilibré tout en prenant en compte l'émergence de besoins nouveaux de crédits de fonctionnement notamment pour faire face à l'augmentation des effectifs et à la montée en puissance des nouveaux lycées.

S'agissant des 19 établissements pour lesquels l'application des nouveaux critères conduisait à une baisse de dotation, l'assemblée régionale a voté en complément le principe du maintien

des dotations à leur niveau actuel, ce qui correspond à un effort supplémentaire de 350 K€ en faveur des établissements.

Informatisation des lycées publics et Environnement Numérique de Travail

Le CESER apprécie que la Région prenne désormais à sa charge le coût de l'abonnement Internet et téléphonie fixe auprès de Gigalis, à la place des établissements.

Ce montage permettra, par des gains d'économie d'échelle, de proposer une amélioration notable des services rendus aux établissements (hausse du débit internet, passage à la téléphonie fixe illimitée).

C'est par ailleurs une mesure qui permettra de combler la fracture numérique territoriale.

Aides sociales

Avec un montant de 10 M€ de CP, la région financera à la fois la gratuité des manuels scolaires, les crédits d'équipement professionnel, et le Fonds social lycéen régional destiné aux jeunes présentant des besoins spécifiques pour leur maintien dans le système scolaire.

Le CESER apprécie que la Région ait demandé aux établissements de définir leur stratégie en ce qui concerne le choix des supports pédagogiques, entre manuels scolaires et/ou outils numériques : ces choix étant difficiles, et différents selon les établissements, les réponses ont été retardées, et le total des aides sera donc versé pour la rentrée 2020.

Impact des réformes

L'apprentissage n'étant plus de la compétence régionale, l'élaboration de la carte des formations ne tient plus compte de la globalité des formations.

Le CESER regrette d'ailleurs vivement l'absence d'une carte des formations, ce qui va nuire à la bonne information des différents acteurs.

Plan Educatif Régional

Le CESER note avec satisfaction le succès rencontré par ce plan avec le doublement du nombre des ambassadeurs du civisme, et le nombre de participants à ces actions qui est passé de 47 000 à 54 000 sur 160 000.

Il salue l'initiative du Conseil régional qui initiera une rencontre avec des lycéens lors de la journée du 10 février prochain sur la thématique des questions de prospective dans le cadre de ma région 2050.

L'orientation

A la suite de la réforme de l'orientation, cette compétence est dévolue à la direction de l'Education pour ce qui se joue à l'intérieur des lycées, le reste étant du ressort de la direction de la formation professionnelle.

9.6. Culture – Patrimoine- Sport- Tourisme – Vie associative

BP 2020	AP	AE	CPI	CPF
Culture, Sport, vie associative, bénévolat et solidarités	18 914 000	35 847 134	32 640 400	31 022 134
Tourisme (C2)	8 010 000	355 800	5 715 321	259 751
TOTAL C7 CESER	26 924 000	36 202 934	38 355 721	31 281 885

Tourisme

Le CESER constate une augmentation significative de l'enveloppe budgétaire dédiée au tourisme (+ 1 M€ en AP notamment). Celle-ci est justifiée par la consommation complète des affectations prévues au BP 2019, en cohérence avec les objectifs du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL).

Le CESER rappelle son intérêt pour le maintien de subventions, à côté des prêts, dans le cadre du dispositif Pays de la Loire Investissement touristique (PLIT), notamment pour le soutien au tourisme social.

Culture, patrimoine, sport, vie associative

Le CESER constate une augmentation de 15 % des AE principalement liée à la mise en place du plan de soutien à la vie associative (+ 2 M€). Les actions s'inscrivent en continuité des précédents budgets.

Culture et patrimoine

Le CESER apprécie l'inscription de l'accessibilité (publics éloignés, publics en situation de handicap...) de l'offre culturelle dans un nombre important de règlements d'intervention, même si cette inscription n'a pas d'incidence budgétaire significative.

Des travaux supplémentaires non prévus sur le site de Fontevraud pour le futur musée d'art moderne amènent à une augmentation du budget global de 1,5 M€, le portant à 13,35 M€. Le CESER restera attentif au coût de fonctionnement du musée (première estimation de 1,6 M€ pour l'année 2020).

Sport

Le budget consacré au sport reste stable. L'attention portée au handicap est réaffirmée. L'année 2020 va être celle du changement de gouvernance régionale, avec une transformation de la Conférence régionale consultative du sport (CRCS) actuelle en Conférence régionale du sport. Le budget régional dédié au développement du sport ligérien devra traduire le nouveau positionnement de la Région dans son rôle fédérateur des politiques territoriales.

Vie associative

La Région met en place un ambitieux plan de soutien à la vie associative et le dote d'un budget de 2 M€ sur 3 ans (2020-2022). Le CESER remarque qu'il n'y a pour l'instant pas de fléchage dans ce budget. Il estime pourtant important de prioriser les actions à mener. Il souligne par ailleurs la nécessaire complémentarité avec les financements et actions des autres collectivités.

Une attention particulière devra être portée à l'accompagnement des réseaux, la pérennisation des associations, avec un équilibre à trouver entre subventions de fonctionnement et appels à projets. Le CESER est disponible pour apporter sa contribution.

Annexe : Evolution des budgets BP 2020/BP 2019 par commissions thématiques du CESER

"Prospective – Finances" (C1)

AP		BP 2019	Total 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/BP
Finances-prospective		65 750 000	65 750 000	72 100 000	9,66%
423	Axe 3 FEDER - compétitivité des PME	4 550 000	4 550 000	2 532 000	-44,35%
421	Axe1 FEDER - Recherche, développement technologique et innovation	25 850 000	25 850 000	34 618 000	33,92%
424	Axe 4 FEDER - Transition énergétique	12 000 000	12 000 000	12 000 000	
529	Actions européennes				
298	Initiatives de proximité				
400	Soutien aux partenaires sociaux				
425	Axe5 - FEDER - Prévention des risques et préservation de l'environnement	4 825 000	4 825 000	4 825 000	
426	Axe6 FEDER - Inclusion sociale, lutte contre la pauvreté et les discriminations	6 475 000	6 475 000	8 125 000	25,48%
77	Audiovisuel régional				
249	Evaluation des politiques publiques et études				
251	Fonds Régional d'Intervention, d'Etudes et de Promotion				
272	Dépenses imprévues	10 000 000	10 000 000	10 000 000	
380	Etudes préalables	1 750 000	1 750 000		-100,00%
403	Etudes et actions énergétiques	300 000	300 000		-100,00%
428	Appui à la gestion des fonds européens 2014-2020				
535	Fiabilisation des comptes				
536	Mission Inspection générale				
531	Schéma Directeur Numérique 2017-2021				

AE		BP 2019	Total 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/BP 2019
Finances-prospective		7 217 200	7 217 200	15 914 900	120,51%
423	Axe 3 FEDER - compétitivité des PME				
421	Axe1 FEDER - Recherche, développement technologique et innovation				
424	Axe 4 FEDER - Transition énergétique				
529	Actions européennes	1 406 000	1 406 000	841 700	-40,14%
298	Initiatives de proximité	130 000	130 000	130 000	
400	Soutien aux partenaires sociaux	148 200	148 200	148 200	
425	Axe5 - FEDER - Prévention des risques et préservation de l'environnement				
426	Axe6 FEDER - Inclusion sociale, lutte contre la pauvreté et les discriminations				
77	Audiovisuel régional			720 000	
249	Evaluation des politiques publiques et études	2 030 000	2 030 000	20 000	-99,01%
251	Fonds Régional d'Intervention, d'Etudes et de Promotion	95 000	95 000	95 000	
272	Dépenses imprévues	2 000 000	2 000 000	2 000 000	
380	Etudes préalables	30 000	30 000	50 000	66,67%
403	Etudes et actions énergétiques	50 000	50 000	10 000	-80,00%
428	Appui à la gestion des fonds européens 2014-2020	1 328 000	1 328 000		-100,00%
535	Fiabilisation des comptes			2 000 000	
536	Mission Inspection générale			620 000	
531	Schéma Directeur Numérique 2017-2021			9 280 000	

CPI					
		BP 2019	Total 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/BP
Finances Prospective		1 773 258 880	1 773 343 880	1 644 412 040	-7,28%
423	Axe 3 FEDER - compétitivité des PME	4 866 000	4 866 000	7 107 000	46,05%
421	Axe1 FEDER - Recherche, développement technologique et innovation	13 900 000	13 900 000	15 253 000	9,73%
424	Axe 4 FEDER - Transition énergétique	8 692 000	8 692 000	9 913 000	14,05%
529	Actions européennes	80 000	80 000	80 000	
427	Axe 7 FSE - Apprentissage, formation professionnelle et enseignement supérieur				
298	Initiatives de proximité				
400	Soutien aux partenaires sociaux				
422	Axe 2 FEDER - Accès aux TIC	2 781 000	2 781 000	6 781 000	
425	Axe5 - FEDER - Prévention des risques et préservation de l'environnement	3 066 000	3 066 000	4 500 000	46,77%
426	Axe6 FEDER - Inclusion sociale, lutte contre la pauvreté et les discriminations	6 956 000	6 956 000	4 500 000	-35,31%
77	Audivisuel régional				
249	Evaluation des politiques publiques et études				
251	Fonds Régional d'Intervention, d'Etudes et de Promotion				
380	Etudes préalables	1 600 000	1 600 000	30 000	-98,13%
403	Etudes et actions énergétiques	200 000	200 000	30 000	-85,00%
428	Appui à la gestion des fonds européens 2014-2020				
535	Fiabilisation des comptes				
536	Mission Inspection générale				
15002	Investissements immobiliers	1 000 000	1 000 000	1 500 000	50,00%
charges générales		464 500	482 500	496 500	6,89%
Actions de communication		50 000	50 000	50 000	
Opérations financières		130 440 000	130 440 000	110 300 000	-15,44%
OPFIN FID	Compensation réforme fiscale (CVAE)				
	Prélèvement réforme apprentissage				
NOT CVAE	Reversement CVAE au titre de la loi NOTRE				
charges générale Fournitures et services drh		20 000	20 000	18 540	-7,30%
Charges de personnel					
DGFPS PSOFI	Prestations sociales finances (chèque déjeuner)				
531	Schéma Directeur Numérique 2017-2021	3 210 380	3 210 380	3 853 000	20,02%
ADGEN FOU01	Fournitures et services DTN				

CPF					
		BP 2019	Total 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/BP 2019
Finances Prospective		289 706 004	301 783 817	316 140 651	9,12%
423	Axe 3 FEDER - compétitivité des PME				
421	Axe1 FEDER - Recherche, développement technologique et innovation				
424	Axe 4 FEDER - Transition énergétique				
529	Actions européennes	1 351 751	1 351 751	1 269 500	-6,08%
427	Axe 7 FSE - Apprentissage, formation professionnelle et enseignement supérieur	5 000 000	5 000 000	4 000 000	
298	Initiatives de proximité	130 000	130 000	130 000	
400	Soutien aux partenaires sociaux	226 950	226 950	148 200	-34,70%
425	Axe5 - FEDER - Prévention des risques et préservation de l'environnement				
426	Axe6 FEDER - Inclusion sociale, lutte contre la pauvreté et les discriminations				
77	Audivisuel régional	325 000	325 000	597 225	83,76%
249	Evaluation des politiques publiques et études	467 500	467 500	1 400 000	199,47%
251	Fonds Régional d'Intervention, d'Etudes et de Promotion	95 000	95 000	95 000	
380	Etudes préalables	30 000	30 000	40 000	33,33%
403	Etudes et actions énergétiques	50 000	50 000	10 000	-80,00%
428	Appui à la gestion des fonds européens 2014-2020	510 000	510 000	510 000	
535	Fiabilisation des comptes			500 000	
536	Mission Inspection générale			220 000	
15002	Investissements immobiliers	30 000	30 000	30 000	
charges générales		16 103 310	16 134 020	15 993 475	-0,68%
Actions de communication		458 757	4 587 577	4 790 452	4,42%
Opérations financières		340 622 49	35 527 249	33 607 062	-1,34%
OPFIN FI	Compensation réforme fiscale (CVAE)	3 796 197	14 378 300	15 886 938	318,50%
	Prélèvement réforme apprentissage			8 352 99	
	Reversement CVAE au titre de la loi				
NOT CVA NOTRE		5 095 000	50 950 000	50 950 000	
charges générale Fournitures et services drh					
Charges de personnel		165 166 470	165 166 470	170 166 500	3,03%
DGFPS P ^s déjeuner	Prestations sociales finances (chèque déjeuner)	165 000	1 650 000	1 695 000	2,73%
531	Schéma Directeur Numérique 2017-2021	505 000	5 050 000	5 496 000	8,83%
ADGEN F	Fournitures et services DTN	124 000	124 000	250 000	101,61%

"Santé – Social" (C2)

AP					
		BP 2019	Total 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/BP 2019
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche					
355	Etablissements d'enseignement et vie étudiante				
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche					
430	Logement/efficacité énergétique	10 500 000	10 500 000	10 750 000	2,38%
188	Santé publique, vieillissement et politi	1 500 000	3 120 000	4 200 000	180,00%
Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion					
323	Actions éducatives				
373	Invest sanitaire et social	2 929 000	2 929 000	8 600 000	193,62%
522	Conditions de vie des apprenants				
524	Région Formation - Visa sanitaire et social				
Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme					
338	Aides sociales	50 000	50 000	50 000	
Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarités					
376	Vie asso, égalité H-F, bénévolat et précarité	100 000	135 000	230 000	130,00%
388	Autonomie des jeunes				

AE					
		BP 2019	Total 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/BP 2019
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche					
355	Etablissements d'enseignement et vie étudiante	1 200 000	1 200 000	2 000 000	66,67%
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche					
430	Logement/efficacité énergétique	676 000	676 000	2 236 000	230,77%
188	Santé publique, vieillissement et politi	2 017 000	2 017 000	2 017 000	
Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion					
323	Actions éducatives	1 700 000			-100,00%
373	Invest sanitaire et social				
522	Conditions de vie des apprenants	43 928 000	45 086 053	53 348 000	10,07%
524	Région Formation - Visa sanitaire et social	42 347 238		48 349 635	
Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme					
338	Aides sociales	16 624 894	16 624 894	4 181 000	-74,85%
Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarités					
376	Vie asso, égalité H-F, bénévolat et précarité	1 150 000	1 115 000	3 210 000	179,13%
388	Autonomie des jeunes	2 470 000	2 470 000	2 470 000	

CPI					
		BP 2019	Total 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/BP 2019
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche					
355	Etablissements d'enseignement et vie étudiante		0		
Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement					
430	Logement/efficacité énergétique	12 000 000	12 000 000	12 388 000	3,23%
188	Santé, vieillissement, handicap	1 515 300	1 515 300	2 400 000	58,38%
Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion					
323	Actions éducatives		0		
373	Invest sanitaire et social	3 329 471	3 329 471	5 847 000	75,61%
522	Conditions de vie des apprenants		0		
524	Formation - Visa sanitaire et social		0		
Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme					
338	Aides sociales	50 000	50 000	50 000	0,00%
Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarités					
376	Vie asso, égalité H-F, bénévolat et précarité	100 000	100 000	220 400	120,40%
388	Autonomie des jeunes	190 000	190 000	140 000	-26,32%

CPF					
		BP 2019	Total 2019	BP 2020	Total 2019/BP
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche					
355	Etablissements d'enseignement et vie étudiante	1 667 428	1 667 428	2 870 450	72,15%
Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement					
430	Logement/efficacité énergétique	605 000	605 000	1 365 000	125,62%
188	Santé, vieillissement, handicap	1 957 000	1 957 000	2 000 000	2,20%
Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion					
323	Actions éducatives	1 795 000	1 795 000	815 000	-54,60%
373	Invest sanitaire et social		0		
522	Conditions de vie des apprenants	44 777 409	44 777 409	48 370 480	8,02%
524	Formation - Visa sanitaire et social	42 554 738	42 288 834	48 081 532	12,99%
Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme					
338	Aides sociales	7 216 470	7 216 470	10 982 100	52,18%
Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarités					
376	Vie asso, égalité H-F, bénévolat et précarité	1 150 000	1 115 000	1 310 000	13,91%
388	Autonomie des jeunes	2 470 000	2 470 000	2 020 000	-18,22%

"Economie – Emploi – Recherche – Innovation" (C3)

AP		BP 2019	Total 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/BP 2019
	Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	108 807 000	119 901 400	131 698 000	21,04%
166	Internationalisation de l'économie	3 300 000	3 300 000	3 300 000	
510	Appui à la performance /conseil	2 751 630	1 351 630		-100,00%
511	Soutien à l'investissement et l'emploi	31 259 010	45 933 010	30 950 000	-0,99%
513	Soutien création/transmission d'entreprises	2 460 000	2 460 000	2 450 000	-0,41%
514	Economie résidentielle	2 710 000	2 710 000	1 100 000	-59,41%
516	Animation économique				
517	Croissance bleue et croissance numérique	7 770 000	5 305 200	963 700	-87,60%
518	Soutien à l'innovation	16 540 000	16 540 000	28 019 540	69,40%
519	Rayonnement à l'international	500 000	500 000	500 000	
304	Programmes de recherche régionaux et interrégionaux	10 400 000	10 400 000	10 400 000	
431	Tourisme	7 002 600	6 887 800	8 010 000	14,39%
512	Soutien aux transitions	2 700 000	3 100 000	2 400 000	-11,11%
1400	Grands équipements de recherche	6 907 000	6 907 000	6 098 000	-11,71%
1402	Accueil de chercheurs, ouverture internationale	200 000	200 000	2 000 000	900,00%
1405	Rayonnement de la science				
38	Aide à la mobilité sortante				
355	Etablissements d'enseignement et vie étudiante				
	Investissements immobiliers et équipements pédagogiques				
357		12 500 000	12 500 000	34 400 000	175,20%
246	Grand Port Maritime de NSN	1 806 760	1 806 760	1 106 760	-38,74%
	Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	29 650 000	30 601 576	46 109 400	55,51%
113	Alimentation, entreprises agroalimentaires et qualités	10 000 000	11 096 260	24 780 000	147,80%
192	Pêche maritime	265 000	265 000	265 000	
193	Aquaculture	800 000	900 000	910 000	13,75%
310	Agriculture et développement durable	12 930 000	12 930 000	14 080 000	8,89%
520	Valorisation des produits halieutiques	1 455 000	1 217 500	1 355 000	-6,87%
114	Economie de proximité, alimentation et territoire	4 200 000	4 192 816	4 719 400	12,37%

AE		BP 2019	Total 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/BP 2019
	Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	35 329 000	49 178 100	49 241 600	39,38%
166	Internationalisation de l'économie	1 750 000	1 950 000	2 080 000	18,86%
510	Appui à la performance /conseil		800 000	1 996 000	
511	Soutien à l'investissement et l'emploi			400 000	
513	Soutien création/transmission d'entreprises	680 000	675 500	2 340 000	244,12%
514	Economie résidentielle	180 000	2 043 500	2 353 250	1207,36%
516	Animation économique	15 619 040	16 239 040	15 789 750	1,09%
517	Croissance bleue et croissance numérique	1 998 968	5 553 768	8 143 300	307,38%
518	Soutien à l'innovation	1 228 600	7 178 600	850 000	-30,82%
519	Rayonnement à l'international	760 000	1 460 000	760 000	
304	Programmes de recherche régionaux et interrégionaux	1 520 000	1 520 000	821 000	-45,99%
431	Tourisme	128 392	318 192	355 800	177,12%
512	Soutien aux transitions	625 000	640 500	1 327 500	112,40%
1400	Grands équipements de recherche	120 000	120 000	120 000	
1402	Accueil de chercheurs, ouverture internationale	4 886 000	4 886 000	5 612 000	14,86%
1405	Rayonnement de la science	1 550 000	1 550 000	1 320 000	-14,84%
38	Aide à la mobilité sortante	2 933 000	2 933 000	2 933 000	
355	Etablissements d'enseignement et vie étudiante	1 200 000	1 200 000	2 000 000	66,67%
	Investissements immobiliers et équipements pédagogiques				
357		110 000	110 000		-100,00%
246	Grand Port Maritime de NSN	40 000		40 000	
	Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	4 180 000	6 862 924	5 954 833	42,46%
113	Alimentation, entreprises agroalimentaires et qualités	1 300 000	1 485 740	2 305 000	77,31%
192	Pêche maritime	16 000	16 000	16 000	
193	Aquaculture				
310	Agriculture et développement durable	1 030 000	2 792 000	1 030 000	
520	Valorisation des produits halieutiques	434 000	586 000	458 833	5,72%
114	Economie de proximité, alimentation et territoire	1 400 000	1 983 184	2 145 000	53,21%

CPI		BP 2019	Total 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/BP 2019
	Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	105 524 913	118 770 093	96 500 576	-8,6%
166	Internationalisation de l'économie	3 282 000	3 282 000	3 010 000	-8,3%
510	Appui à la performance - conseil	1 938 948	1 438 948	626 233	-67,7%
511	Soutien investissement / emploi	20 629 844	35 303 844	19 947 780	-3,3%
513	Soutien création / transmission	2 200 000	2 200 000	2 309 003	5,0%
514	Economie résidentielle	2 307 588	2 307 588	1 745 800	-24,3%
516	Animation économique				
517	croissance bleue et numérique	8 632 151	7 726 291	4 141 439	-52,0%
518	Soutien à l'innovation	14 158 622	14 158 622	15 027 328	6,1%
519	Rayonnement à l'international	568 000	568 000	200 600	-64,7%
304	Programmes de recherche	13 716 471	13 716 471	11 089 201	-19,2%
431	Tourisme	6 270 205	6 247 245	5 715 321	-8,8%
512	Soutien aux transitions	1 870 589	1 870 589	2 949 660	57,7%
1400	Grands équipements de recherche	10 019 247	10 019 247	5 800 852	-42,1%
1402	Accueil chercheurs, valorisation...	764 800	764 800	705 268	-7,8%
1405	Rayonnement de la science...				
38	Aide à la mobilité sortante				
184	Contrat Etat-Région-Invest. Immo	2 160	2 160		-100,0%
355	Etablissements d'enseignement et vie étudiante				
356	Contrat Etat-Région : investissements	198 000	198 000	423 000	113,6%
357	Investissements immobiliers...	13 974 235	13 974 235	17 257 155	23,5%
246	GPM de Nantes Saint-Nazaire	4 992 053	4 992 053	5 551 936	11,2%
	Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	128 117 128	127 848 986	126 725 800	-1,1%
113	Alimentation, entreprises agro...	7 465 000	7 354 950	6 257 700	-16,2%
192	Pêche maritime	180 000	180 000	99 500	-44,7%
193	Aquaculture	580 000	580 000	699 300	20,6%
310	Agriculture et dév durable	12 750 000	12 750 000	13 104 200	2,8%
520	Valorisation produits halieutiques	650 000	632 500	712 400	9,6%
1100	Qualité et commercialisation des produits de la mer	135 500	135 500		-100,0%
1101	Actions communes filières pêche et aquaculture	139 500	139 500	62 900	-54,9%
UEFD FE	fonds européens 2014-2020 FEADER	100 765 000	100 765 000	98 436 000	-2,3%
UEFD FE	fonds européens 2014-2020 FEAMP	3 352 128	3 352 128	4 289 800	28,0%
114	Economie de proximité, alimentation et territoire	2 100 000	1 959 408	3 064 000	45,9%

CPF		BP 2019	Total 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/BP 2019
	Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	33 280 000	35 081 317	39 497 828	18,68%
166	Internationalisation de l'économie	1 698 400	1 698 400	1 596 000	-6,03%
510	Appui à la performance - conseil		170 000	1 419 200	
511	Soutien investissement / emploi				
513	Soutien création / transmission	1 394 400	1 194 400	1 409 533	1,09%
514	Economie résidentielle	180 000	180 000	677 197	276,22%
516	Animation économique	12 926 505	13 696 505	13 916 106	7,66%
517	croissance bleue et numérique	1 663 561	2 369 421	4 568 311	174,61%
518	Soutien à l'innovation	938 740	1 311 237	1 216 902	29,63%
519	Rayonnement à l'international	681 600	681 600	784 000	15,02%
304	Programmes de recherche	2 044 979	2 044 979	1 336 350	-34,65%
431	Tourisme	217 996	240 956	259 751	19,15%
512	Soutien aux transitions	638 798	638 798	634 000	-0,75%
1400	Grands équipements de recherche	100 000	100 000	125 000	25,00%
1402	Accueil chercheurs, valorisation...	4 346 270	4 346 270	4 285 473	-1,40%
1405	Rayonnement de la science...	1 698 323	1 698 323	1 336 555	-21,30%
38	Aide à la mobilité sortante	2 933 000	2 933 000	2 933 000	
184	Contrat Etat-Région-Invest. Immo				
355	Etablissements d'enseignement et vie étudiante	1 667 428	1 667 428	2 870 450	72,15%
356	Contrat Etat-Région : investissements				
357	Investissements immobiliers...	110 000	110 000	110 000	
246	GPM de Nantes Saint-Nazaire	40 000		20 000	-50,00%
	Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	4 000 000	4 268 142	4 406 500	10,16%
113	Alimentation, entreprises agro...	1 000 000	1 094 450	1 269 400	26,94%
192	Pêche maritime	5 000	5 000	8 000	60,00%
193	Aquaculture				
310	Agriculture et dév durable	1 400 000	1 404 400	1 018 800	-27,23%
520	Valorisation produits halieutiques	383 000	400 500	488 000	27,42%
1100	Qualité et commercialisation des produits de la mer	8 000	8 000		-100,00%
1101	Actions communes filières pêche et aquaculture	4 000	4 000		-100,00%
UEFD FE	fonds européens 2014-2020 FEADER				
UEFD FE	fonds européens 2014-2020 FEAMP				
114	Economie de proximité, alimentation et territoire	1 200 000	1 351 792		-100,00%

"Infrastructures – Déplacements – Télécommunications – Énergies" (C4)

AP		BP 2019	Total 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/BP 2019
Transports, mobilité, infrastructures		114 832 275	154 510 025	104 511 800	-8,99%
104	Fonctionnement du réseau				
106	Modernisation du parc	4 150 000	16 077 750	55 175 000	1229,52%
107	Infrastructures ferroviaires	71 652 275	79 402 275	21 017 000	-70,67%
221	Points d'arrêt et intermodalité	10 430 000	10 430 000	3 187 800	-69,44%
263	Transports maritimes	40 000	20 040 000	50 000	25,00%
359	Multimodalité et innovations				
378	Aménagement numérique				
509	Politique routière régionale	24 810 000	24 810 000	23 022 000	-7,21%
533	Transports scolaires	3 000 000	3 000 000	810 000	-73,00%
534	Transports interurbains	750 000	750 000	1 250 000	66,67%
Territoires, ruralité, santé, environne		68 714 364	71 614 364	45 097 000	-34,37%
285	Transition énergétique	3 362 000	3 362 000	4 662 000	38,67%
430	Logement/efficacité énergétique	10 500 000	10 500 000	10 750 000	2,38%
Entreprise, développement international,		108 807 000	119 901 400	131 698 000	21,04%
246	Grand Port Maritime de NSN	1 806 760	1 806 760	1 106 760	-38,74%

AE		BP 2019	Total 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/BP
Transports, mobilité, infrastructur		369 000 073	370 003 919	378 628 350	2,61%
104	Fonctionnement du réseau	159 101 956	160 105 802	168 046 427	5,62%
106	Modernisation du parc				
107	Infrastructures ferroviaires				
221	Points d'arrêt et intermodalité				
263	Transports maritimes	6 500 000	6 500 000	5 500 000	-15,38%
359	Multimodalité et innovations	53 875	53 875	2 069 875	3742,00%
378	Aménagement numérique	160 000	160 000	190 000	18,75%
509	Politique routière régionale			150 000	
533	Transports scolaires	143 248 220	143 248 220	144 431 720	0,83%
534	Transports interurbains	59 936 022	59 936 022	58 240 328	-2,83%
Territoires, ruralité, santé, environ		9 475 067	9 475 067	11 474 000	21,10%
285	Transition énergétique	1 185 000	1 158 000	1 045 000	-11,81%
430	Logement/efficacité énergétique	676 000	676 000	2 236 000	230,77%
Entreprise, développement internatio		35 329 000	49 178 100	49 241 600	39,20%
246	Grand Port Maritime de NSN	40 000		40 000	

CPI		BP 2019	Total 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/BP 2019
Transports, mobilité, infrastructures		115 777 639	120 054 855	118 000 000	1,9%
104	Fonctionnement du réseau				
106	Modernisation du parc	39 861 420	44 218 561	21 554 663	-45,9%
107	Infrastructures ferroviaires	21 126 173	22 281 173	41 062 302	94,4%
221	Points d'arrêt et intermodalité	18 700 621	18 700 621	16 173 035	-13,5%
263	Transports maritimes	10 000	10 000	1 050 000	10400,0%
290	Pgm complémentaires	864 500	864 500	700 000	-19,0%
305	Désenclavement	1 234 925			-100,0%
359	Multimodalité et innovations				
378	Aménagement numérique	14 100 000	14 100 000	15 000 000	6,4%
509	Politique routière régionale	16 130 000	16 130 000	20 400 000	26,5%
533	Transports scolaires	3 000 000	3 000 000	810 000	-73,0%
534	Transports interurbains	750 000	750 000	1 250 000	66,7%
Territoires, ruralité, santé, environn		75 776 000	75 776 000	76 299 000	0,7%
285	Transition énergétique	6 200 000	6 200 000	6 200 000	
430	Logement/efficacité énergétique	12 000 000	12 000 000	12 388 000	3,2%
Entreprise, développement interna		105 524 913	118 770 093	96 500 576	-8,6%
246	GPM de Nantes Saint-Nazaire	4 992 053	4 992 053	5 551 936	11,2%

CPF		BP 2019	Total 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/BP
Transports, mobilité, infrastructures		372 225 198	372 075 198	372 280 000	0,01%
104	Fonctionnement du réseau	162 718 445	162 718 445	162 571 581	-0,09%
106	Modernisation du parc				
107	Infrastructures ferroviaires				
221	Points d'arrêt et intermodalité				
263	Transports maritimes	5 691 140	5 541 140	5 794 000	1,81%
290	Pgm complémentaires				
305	Désenclavement				
359	Multimodalité et innovations	351 371	351 371	862 371	145,43%
378	Aménagement numérique	180 000	180 000	230 000	27,78%
509	Politique routière régionale	100 000	100 000	150 000	50,00%
533	Transports scolaires	143 248 220	143 248 220	144 431 720	0,83%
534	Transports interurbains	59 936 022	59 936 022	58 240 328	-2,83%
Territoires, ruralité, santé, environn		8 766 906	8 766 906	10 272 600	17,17%
285	Transition énergétique	1 430 000	1 430 000	1 430 000	
430	Logement/efficacité énergétique	605 000	605 000	1 365 000	125,62%
Entreprise, développement international,		33 280 000	35 081 317	39 497 828	18,68%
246	GPM de Nantes Saint-Nazaire	40 000		20 000	-50,00%

"Aménagement des territoires – Cadre de vie" (C5)

AP		BP 2019	Total 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/BP 2019
	Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	68 714 364	76 234 364	45 097 000	-34,37%
430	Logement/efficacité énergétique	10 500 000	10 500 000	10 750 000	2,38%
188	Santé publique, vieillissement et politique du handicap	1 500 000	3 120 000	4 200 000	180,00%
265	Développement et animation des territoires	41 560 000	47 260 000	13 000 000	-68,72%
266	Biodiversité et littoral	3 497 364	3 697 364	4 105 000	17,37%
389	Economie circulaire, déchets, risques technologiques	420 000	420 000	420 000	0,00%
429	Eau et Loire	6 145 000	6 145 000	7 160 000	16,52%
344	Information géographique régionale	1 730 000	1 730 000	800 000	-53,76%

AE		BP 2019	Total 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/BP 2019
	Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	9 475 067	9 675 067	11 474 000	21,10%
430	Logement/efficacité énergétique	676 000	676 000	2 236 000	230,77%
188	Santé publique, vieillissement et politique du handicap	2 017 000	2 017 000	2 017 000	0,00%
265	Développement et animation des territoires	200 000	200 000	1 229 000	514,50%
266	Biodiversité et littoral	4 110 667	4 110 667	3 060 000	-25,56%
389	Economie circulaire, déchets, risques technologiques	450 000	650 000	620 000	37,78%
429	Eau et Loire	686 400	713 400	1 267 000	84,59%
344	Information géographique régionale	150 000	150 000		-100,00%

CPI		BP 2019	Total 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/BP 2019
	Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	75 776 000	75 776 000	76 299 000	0,7%
430	Logement/efficacité énergétique	12 000 000	12 000 000	12 388 000	3,2%
188	Santé, vieillissement, handicap	1 515 300	1 515 300	2 400 000	58,4%
265	Développement des territoires	43 260 700	43 260 700	42 591 000	-1,5%
283	Habitat et logement social	250 000	250 000	137 000	-45,2%
349	Renouvellement urbain	1 500 000	1 500 000	1 500 000	0,0%
266	Biodiversité et littoral	4 300 000	4 300 000	4 300 000	0,0%
286	Gestion de l'eau	500 000	500 000	225 000	-55,0%
389	Economie circulaire	550 000	550 000	550 000	0,0%
429	Eau et Loire	4 900 000	4 900 000	4 900 000	0,0%
344	Information géographique	800 000	800 000	1 108 000	38,5%

CPF		BP 2019	Total 2019	BP 2020	Total 2019/BP
	Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	8 766 906	8 766 906	10 272 600	17,17%
430	Logement/efficacité énergétique	605 000	605 000	1 365 000	125,62%
188	Santé, vieillissement, handicap	1 957 000	1 957 000	2 000 000	2,20%
265	Développement des territoires	593 906	593 906	871 600	46,76%
283	Habitat et logement social		0		
349	Renouvellement urbain		0		
266	Biodiversité et littoral	3 150 000	3 150 000	3 500 000	11,11%
286	Gestion de l'eau		0		
389	Economie circulaire	355 000	355 000	480 000	35,21%
429	Eau et Loire	626 000	626 000	626 000	0,00%
344	Information géographique	50 000	50 000		-100,00%

"Education – Formation tout au long de la vie – Métiers de demain" (C6)

AP		BP 2019	Total 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/BP 2019
	Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion	18 729 000	18 729 000	8 700 000	-53,55%
189	Fonctionnement du dispositif		0		
190	Mesures pour les apprentis		0		
191	Investissements CFA	15 300 000	18 000 000		-100,00%
210	Investissement Form Pro		1 140		#DIV/0!
255	Orientation		100 000	100 000	
323	Actions éducatives		0		
370	Formation des détenus		0		
373	Invest sanitaire et social	2 929 000	2 929 000	8 600 000	193,62%
381	Formation - Accès évolution		0		
433	Orientation – Analyse et prospective		0		
500	FORMATION - PRÉPA		0		
501	FORMATION - VISA		0		
502	FORMATION - ACCES Emploi		0		
503	FORMATION Accès entrepreneur				
521	Ingénierie-études - Apprentissage		0		
522	Conditions de vie des apprenants		0		
523	Ingénierie et études	500 000	500 000		-100,00%
524	Région Formation - Visa sanitaire et social		0		
538	Cariforef et prospective Orientation, formation et emploi				
539	emploi, formation et orientation professionnelle				
540	Décrochage et insertion professionnelle				
541	Actions territoriales orientation et emploi				
	Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	77 807 753	78 961 753	82 886 274	6,53%
330	Fonctionnement des E.P.L.E.	180 000	180 000	180 000	0,00%
331	Travaux dans les E.P.L.E.	40 000 000	40 000 000	40 520 000	1,30%
332	Equipements des E.P.L.E.	7 000 000	7 000 000	8 550 000	22,14%
334	Informatisation des lycées	4 290 000	5 444 000	5 500 000	28,21%
335	Fctmt établissements privés		0		
336	Invest. établissements privés	23 777 753	23 777 753	25 576 274	7,56%
337	Etudes et promotions	10 000	10 000	10 000	0,00%
338	Aides sociales	50 000	50 000	50 000	0,00%
339	Pacte éducatif régional		0		
351	Fonds annuel d'intervention	2 500 000	2 500 000	2 500 000	0,00%
404	Entretien et maintenance		0		#DIV/0!
432	Orientation et décrochage		0		

AE		BP 2019	Total 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/BP 2019
	Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion	260 143 020	263 176 400	389 917 580	49,89%
189	Fonctionnement du dispositif	98 890 000	100 390 000	11 600 000	-88,27%
190	Mesures pour les apprentis	13 700 000	18 805 000	0	-100,00%
191	Investissements CFA				
210	Investissement Form Pro				#DIV/0!
255	Orientation	2 660 000	2 749 750	4 916 000	84,81%
323	Actions éducatives	1 700 000	1 700 000		-100,00%
370	Formation des détenus	1 693 366	1 693 366	1 710 300	1,00%
373	Invest sanitaire et social		0		
381	Formation - Accès évolution	2 700 000	2 599 301	2 300 000	-14,81%
433	Orientation – Analyse et prospective	6 000 000	5 755 833		-100,00%
500	FORMATION - PRÉPA	1 118 412	1 118 412	117 275 000	10385,85%
501	FORMATION - VISA	27 551 004	27 551 004	114 000 000	313,78%
502	FORMATION - ACCES Emploi	11 600 000	13 701 193	16 100 000	38,79%
503	FORMATION Accès entrepreneur			2 800 000	
521	Ingénierie-études - Apprentissage	190 000	190 000		-100,00%
522	Conditions de vie des apprenants	43 928 000	45 086 053	53 348 000	21,44%
523	Ingénierie et études	6 065 000	4 845 000	9 965 000	64,30%
524	Région Formation - Visa sanitaire et social	42 347 238	41 816 238	48 349 635	14,17%
538	Cariforef et prospective Orientation, formation et emploi			1 918 500	#DIV/0!
539	Contrats d'objectifs sectoriels régionaux emploi, formation et orientation professionnelle			344 400	#DIV/0!
540	Décrochage et insertion professionnelle			4 086 200	#DIV/0!
541	Actions territoriales orientation et emploi			1 204 545	#DIV/0!
	Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	97 951 604	99 851 604	88 859 254	-9,28%
330	Fonctionnement des E.P.L.E.	33 664 770	33 664 770	35 194 630	4,54%
331	Travaux dans les E.P.L.E.	150 000	550 000	1 566 000	944,00%
332	Equipements des E.P.L.E.	250 000	250 000	150 000	-40,00%
334	Informatisation des lycées	1 480 000	1 480 000	1 630 000	10,14%
335	Fctmt établissements privés	38 551 940	38 551 940	38 994 624	1,15%
336	Invest. établissements privés		0		
337	Etudes et promotions	40 000	40 000	30 000	-25,00%
338	Aides sociales	16 624 894	16 624 894	4 181 000	-74,85%
339	Pacte éducatif régional	4 240 000	4 340 000	4 290 000	1,18%
351	Fonds annuel d'intervention	2 000 000	2 000 000	2 000 000	0,00%
404	Entretien et maintenance	0	1 400 000		#DIV/0!
432	Orientation et décrochage	950 000	950 000	823 000	-13,37%

CPI		BP 2019	Total 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/BP 2019
	Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion	21 329 471	26 329 471	23 247 000	9,0%
58	Gestion financière...				
189	Fonctionnement du dispositif				
190	Mesures pour les apprentis				
191	Investissements CFA	18 000 000	23 000 000	17 300 000	-3,9%
207	Rémunération stagiaires				
244	Aides employeurs d'apprentis				
255	Orientation - Valorisation			100 000	
312	Formation - Visa sanitaire				
323	Actions éducatives				
370	Formation des détenus				
373	Invest sanitaire et social	3 329 471	3 329 471	5 847 000	75,6%
381	Formation - Accès évolution				
386	Ingénierie				
387	Etudes et promotion				
433	Orientation – Analyse et prospective				
500	FORMATION - PRÉPA				
501	FORMATION - VISA				
502	FORMATION - ACCES Emploi				
503	FORMATION - ACCES Entrepreneur				
521	Ingénierie/études - Apprentissage				
522	Conditions de vie des apprenants				
523	Ingénierie et études				
524	Formation - Visa sanitaire et social				
538	Cariforef et prospective Orientation, formation et emploi				
539	Contrats d'objectifs sectoriels régionaux emploi, formation et orientation professionnelle				
540	Décrochage et insertion professionnelle				
541	Actions territoriales orientation et emploi				#DIV/0!
	Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	96 881 949	96 881 949	102 867 700	6,2%
330	Fonctionnement des E.P.L.E.	180 000	180 000	180 000	
331	Travaux dans les E.P.L.E.	58 600 000	58 600 000	64 583 500	10,2%
332	Equipements des E.P.L.E.	10 327 849	10 327 849	8 350 000	-19,2%
334	Informatisation des lycées publics et E	5 462 150	5 462 150	6 250 000	14,4%
335	Fctmt établissements privés				
336	Invest. établissements privés	18 401 950	18 401 950	19 601 200	6,5%
337	Etudes et promotions	10 000	10 000	3 000	-70,0%
338	Aides sociales	50 000	50 000	50 000	
339	Pacte éducatif régional				
351	Fonds annuel d'intervention	2 000 000	2 000 000	2 000 000	
404	Entretien et maintenance lycées	1 850 000	1 850 000	1 850 000	
432	Orientation et décrochage				

CPF		BP 2019	Total 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/BP 2019
	Emploi, apprentissage, formation profes	316 479 821	319 149 821	231 925 500	-26,72%
58	Gestion financière...	157 172	157 172		-100,00%
189	Fonctionnement du dispositif	98 890 000	98 890 000	11 600 000	-88,27%
190	Mesures pour les apprentis	12 456 000	12 101 000	7 872 000	-36,80%
191	Investissements CFA				
207	Rémunération stagiaires	20 000	20 000		-100,00%
244	Aides employeurs d'apprentis	22 010 000	25 135 000	8 160 000	-62,93%
255	Orientation - Valorisation	1 925 000	1 825 000	3 031 570	57,48%
312	Formation - Visa sanitaire	250 000	250 000	150 088	-39,96%
323	Actions éducatives	1 795 000	1 795 000	815 000	-54,60%
370	Formation des détenus	1 671 280	1 671 280	1 435 798	-14,09%
373	Invest sanitaire et social				
381	Formation - Accès évolution	1 909 477	1 909 477	1 446 916	-24,22%
386	Ingénierie	73 000	73 000		-100,00%
387	Etudes et promotion	46 922	46 922		-100,00%
433	Orientation – Analyse et prospective	5 660 303	5 660 303	1 616 416	-71,44%
500	FORMATION - PRÉPA	10 216 017	10 216 017	12 491 450	22,27%
501	FORMATION - VISA	55 045 323	55 045 323	65 082 604	18,23%
502	FORMATION - ACCES Emploi	13 040 700	13 306 604	10 927 023	-16,21%
503	FORMATION - ACCES Entrepreneur	1 109 332	1 109 332	1 233 225	11,17%
521	Ingénierie/études - Apprentissage	304 078	304 078	183 000	-39,82%
522	Conditions de vie des apprenants	44 777 409	44 777 409	48 370 480	8,02%
523	Ingénierie et études	2 568 070	2 568 070	4 800 000	86,91%
524	Formation - Visa sanitaire et social	42 554 738	42 288 834	48 081 532	12,99%
538	Cariforef et prospective Orientation, formation et emploi			1 534 800	
539	Contrats d'objectifs sectoriels régionaux emploi, formation et orientation professionnelle			155 700	
540	Décrochage et insertion professionnelle			2 628 998	
541	Actions territoriales orientation et emploi			308 900	#DIV/0!
	Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	86 820 044	88 123 044	93 139 000	7,28%
330	Fonctionnement des E.P.L.E.	33 370 000	33 370 000	34 894 600	4,57%
331	Travaux dans les E.P.L.E.	120 000	120 000	1 006 000	738,33%
332	Equipements des E.P.L.E.	180 000	180 000	150 000	-16,67%
334	Informatisation des lycées publics et ENT	811 700	1 639 700	1 437 000	77,04%
335	Fctmt établissements privés	38 551 940	38 551 940	37 081 600	-3,81%
336	Invest. établissements privés				
337	Etudes et promotions	210 000	210 000	85 000	-59,52%
338	Aides sociales	7 216 470	7 216 470	10 982 100	52,18%
339	Pacte éducatif régional	3 809 890	3 784 890	4 254 200	11,66%
351	Fonds annuel d'intervention	1 271 544	1 271 544	1 230 000	-3,27%
404	Entretien et maintenance lycées	428 500	928 500	1 328 500	210,04%
432	Orientation et décrochage	850 000	850 000	690 000	-18,82%

"Culture – Patrimoine – Sport – Tourisme – Vie associative" (C7)

AP		BP 2019	Total 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/BP 2019
Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarités		21 902 700	25 732 700	18 914 000	-13,65%
74	Actions territoriales	695 000	780 387	745 000	7,19%
92	Equipements structurants d'intérêt régional	8 396 700	10 731 313	4 489 000	-46,54%
259	Equipements et partenariats sportifs	895 000	895 000	795 000	-11,17%
197	Patrimoine	5 140 000	4 840 000	5 870 000	14,20%
198	Arts de la scène			40 000	
199	Livre et lecture	150 000	150 000	150 000	
315	Arts visuels	2 171 000	2 321 000	2 240 000	3,18%
376	Vie asso, égalité H-F, bénévolat et précarité	100 000	135 000	230 000	130,00%
388	Autonomie des jeunes				
525	Sport	580 000	580 000	580 000	
530	Actions musicales structurantes	275 000	275 000	275 000	
532	Abbaye Royale de Fontevraud	3 500 000	5 025 000	3 500 000	
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche					
431	Tourisme	7 002 600	6 887 800	8 010 000	14,39%

AE		BP 2019	Total 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/BP 2019
Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarités		30 974 784	32 630 300	35 847 134	15,73%
74	Actions territoriales	1 768 000	1 778 000	1 786 000	1,02%
92	Equipements structurants d'intérêt régional				
259	Equipements et partenariats sportifs	447 000	447 000	444 000	-0,67%
197	Patrimoine	647 850	787 850	1 211 000	86,93%
198	Arts de la scène	6 826 800	6 726 800	6 792 000	-0,51%
199	Livre et lecture	1 561 000	1 586 000	1 591 000	1,92%
315	Arts visuels	2 057 000	2 137 000	2 207 000	7,29%
376	Vie asso, égalité H-F, bénévolat et précarité	1 150 000	1 115 000	3 210 000	179,13%
388	Autonomie des jeunes	2 470 000	2 470 000	2 470 000	
525	Sport	5 760 000	5 760 000	5 763 000	0,05%
530	Actions musicales structurantes	5 232 134	5 467 650	5 332 134	1,91%
532	Abbaye Royale de Fontevraud	3 055 000	4 355 000	5 041 000	65,01%
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche					
431	Tourisme	128 392	318 192	355 800	177,12%

CPI		BP 2019	Total 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/BP 2019
Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarités					
		26 611 689	26 636 689	32 640 400	22,7%
74	Actions territoriales	695 000	695 000	745 000	7,2%
92	Equipements structurants d'intérêt régional	10 567 689	10 567 689	16 000 000	51,4%
259	Equipements et partenariats sportifs	830 000	830 000	730 000	-12,0%
197	Patrimoine	10 140 000	10 140 000	7 770 000	-23,4%
198	Arts de la scène		0	40 000	
199	Livre et lecture	150 000	150 000	150 000	0,0%
287	Sport de haut niveau	19 387	19 387	4 000	-79,4%
288	Sport pour tous	50 000	50 000	2 400	-95,2%
315	Arts visuels	1 494 000	1 494 000	1 240 000	-17,0%
376	Vie asso, égalité H-F, bénévolat et précarité	100 000	100 000	220 400	120,4%
388	Autonomie des jeunes	190 000	190 000	140 000	-26,3%
525	Sport	310 613	310 613	373 600	20,3%
530	Actions musicales structurantes	275 000	275 000	275 000	0,0%
532	Abbaye Royale de Fontevraud	1 790 000	1 815 000	4 950 000	176,5%
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche					
431	Tourisme	6 270 205	6 247 245	5 715 321	-8,8%

CPF		BP 2019	Total 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/BP 2019
Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités					
		30 282 784	30 933 300	31 022 134	2,44%
74	Actions territoriales	1 768 000	1 778 000	1 300 000	-26,47%
92	Equipements structurants d'intérêt régional		0		
259	Equipements et partenariats sportifs	600 000	600 000	694 000	15,67%
197	Patrimoine	647 850	647 850	911 000	40,62%
198	Arts de la scène	6 826 800	6 816 800	6 792 000	-0,51%
199	Livre et lecture	1 561 000	1 561 000	1 591 000	1,92%
287	Sport de haut niveau	242 320	242 320	11 500	-95,25%
288	Sport pour tous	94 272	94 272	40 000	-57,57%
315	Arts visuels	2 057 000	2 057 000	2 107 000	2,43%
376	Vie asso, égalité H-F, bénévolat et précarité	1 150 000	1 115 000	1 310 000	13,91%
388	Autonomie des jeunes	2 470 000	2 470 000	2 020 000	-18,22%
525	Sport	5 283 408	5 283 408	5 578 500	5,59%
530	Actions musicales structurantes	5 152 134	5 297 650	5 332 134	3,49%
532	Abbaye Royale de Fontevraud	2 420 000	2 960 000	3 335 000	37,81%
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche					
431	Tourisme	217 996	240 956	259 751	19,15%